

MANITOBA
LIQUOR
& **LOTTERIES**



Rapport annuel

2025-2026



Reconnaissance du Territoire

Manitoba Liquor & Lotteries bénéficie de la possibilité d'exercer ses activités sur les territoires occupés à l'origine par les nations Anishinaabeg, Anishinewuk, Dakota Oyate, Denesuline et Nehethowuk, terres maintenant connues comme territoires visés par les Traités n^{os} 1 à 5 – et la patrie des Métis de la rivière Rouge.

Nous reconnaissons que le nord du Manitoba comprend des terres qui étaient et sont encore les terres ancestrales des Inuits.

Nous nous engageons à respecter les traités conclus sur ces territoires, tout en reconnaissant les préjudices du passé et en progressant en partenariat avec les communautés autochtones et dans un esprit de réconciliation.

Bien que la reconnaissance territoriale ne constitue qu'une étape dans la promotion d'un plus grand respect et d'une plus grande inclusion des peuples autochtones, à ces paroles nous joindrons des actes en vue de construire un avenir et une communauté qui seront meilleurs pour tous.



Photo prise par Buddy Prince, membre de la nation Ojibway de Brokenhead.

Vision

Nous maintenir avec constance parmi les plus grands contributeurs de la province

Mission

Offrir fièrement et de manière responsable des expériences positives

Objectif

Enrichir la vie des Manitobaines et des Manitobains

Valeurs

Nous aspirons à vivre ces valeurs dans tout ce que nous faisons pour enrichir la vie de la population du Manitoba.



BIENVEILLANCE

Tout le monde est important : Nous prenons soin les uns des autres, de nos communautés et de l'environnement en étant honnêtes, responsables et attentionnés.



ENGAGEMENT

Promesses tenues : Nous sommes fiers des engagements que nous prenons et encore plus fiers de les respecter.



COLLABORATION

Mieux ensemble : Nous travaillons ensemble de manière ouverte et respectueuse afin d'obtenir et d'offrir des résultats exceptionnels.



CRÉATIVITÉ

Le courage d'explorer : Nous favorisons un environnement propice au partage d'idées, à la formation et au perfectionnement permanents, et nous allons au-delà de ce que nous avons aujourd'hui pour atteindre ce qui est possible demain.



SOUCI DE LA CLIENTÈLE

Des expériences exceptionnelles : Nous sommes à l'écoute de nos clientes et de nos clients internes et externes afin d'anticiper, de comprendre et de répondre à leurs besoins.



Table des matières

Lettre de transmission.....	1
À propos de nous	2
Message du président du conseil d'administration.....	3
Message du président et directeur général	6
Rapport de gestion.....	9
États financiers consolidés	28
Rapport de la direction.....	29
Rapport de l'auditeur indépendant	30
Notes des états financiers consolidés.....	36



Lettre de transmission

L'honorable Glen Simard
Ministre responsable de la Société manitobaine des alcools et des loteries
Bureau 141, Édifice de l'Assemblée législative
450 Broadway
Winnipeg (MB) R3C 0V8

Le 31 juillet 2026

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Société manitobaine des alcools et des loteries pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Respectueusement soumis,

Jeff Traeger
Président du conseil d'administration

À propos de nous

La Société manitobaine des alcools et des loteries (Manitoba Liquor & Lotteries – MBLL) est une société d'État provinciale dont le mandat principal consiste à générer des recettes pour la province du Manitoba grâce à la vente de boissons alcoolisées, d'expériences de jeu et de cannabis. Les programmes et services tels que les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement et les infrastructures sont financés par les recettes générales de la province du Manitoba.

La totalité des boissons alcoolisées, des jeux et du cannabis vendus par des entreprises privées au Manitoba sont achetés par l'intermédiaire de la MBLL.

Nous approvisionnons les établissements autorisés à vendre de la bière et des boissons alcoolisées, les magasins de vin spécialisés, les restaurants et les bars, les magasins hors taxes, les détaillantes et détaillants de billets de loterie, les détaillantes et détaillants de cannabis et autres titulaires de permis.

Nous exploitons le réseau d'appareils de loterie vidéo (ALV) installés dans des établissements privés avec permis d'alcool et sur les sites des Premières Nations, et nous fournissons du matériel aux casinos des Premières Nations et au Shark Club Gaming Centre, dont nous assurons également l'exploitation et la supervision. Le site Web PlayNow.com du Manitoba est géré en vertu d'un accord avec la British Columbia Lottery Corporation (BCLC).

Nous distribuons et vendons des billets de loterie en tant que membre de la Société de la loterie Western Canada (SLWC) et, par extension, de la Société de la loterie interprovinciale (SLI). Nous sommes le fournisseur exclusif de billets à languette et de cartes de bingo au Manitoba.

Nous exploitons directement tous les magasins Liquor Mart et Liquor Mart Express ainsi que les casinos de Winnipeg.

La durabilité et la responsabilité sociale sont au cœur de notre approche commerciale. Nous faisons la promotion de choix éclairés et moins risqués en matière de consommation d'alcool, de jeux de hasard et de cannabis.

Message du président du conseil d'administration



JEFF TRAEGER

Président du conseil d'administration

*Conseil d'administration
En date du 31 mars 2026*

Jeff Traeger
Président

Tim Comack
Vice-président

Michelle Cameron

Josiane Kroll

Tannis Mindell

Sara Penner

Sarah Pinsent

Doug Ramsey

Clayton Swanton

Au cours de l'année écoulée, la Société manitobaine des alcools et des loteries a fait la preuve de force et de résilience dans l'exécution de son mandat de service public. Dans un contexte où les sources de revenus traditionnelles telles que les boissons alcoolisées et les appareils de loterie vidéo évoluent, la MBLL a continué de procurer un rendement important à la province.

Nos résultats reflètent la capacité d'adaptation, la créativité et la conduite des affaires rigoureuse qui caractérisent une société d'État. En faisant face de façon réfléchie à l'évolution des habitudes des consommateurs et de la conjoncture économique, nous avons rempli avec encore plus d'efficacité notre mission de fournir une source fiable de revenus pour financer les services publics essentiels à la population du Manitoba.

Le personnel de la MBLL est au centre de cette réussite. Nous accordons une très grande importance à chaque personne qui travaille au sein de notre organisation. Nous sommes heureux de bonifier constamment diverses occasions importantes pour cultiver les liens et la reconnaissance, comme les activités organisées pour souligner les longs états de service, qui ont été bonifiées cette année. Ces rencontres permettent de célébrer les contributions des membres du personnel et de leurs proches et contribuent à renforcer le sentiment d'appartenance à la communauté qui définit la MBLL.



Nous avons également commencé à planifier un sommet sur le leadership qui réunira des dirigeants de l'ensemble de la MBLL en avril, au cours du prochain exercice. Le sommet sera axé sur le renforcement des compétences en communication, en mobilisation et en soutien aux équipes, un investissement dont les retombées continueront de profiter tant au personnel qu'à l'organisation.

Le développement des relations avec les communautés et les organisations autochtones constitue pour la MBLL une priorité fondée sur le respect, l'apprentissage et la collaboration. Le Cercle consultatif autochtone continue de jouer un rôle vital dans l'encadrement de cet effort, en nous aidant à approfondir le dialogue et à établir des liens significatifs. En 2025, ses membres nous ont fait l'honneur de prendre la parole à l'occasion de la retraite du conseil d'administration, et les membres du conseil d'administration reconnaissent l'incidence de leur travail à l'échelle de notre organisation.

L'une des répercussions les plus visibles de cette collaboration a été la mise à jour de notre énoncé sur la reconnaissance territoriale au cours de l'année écoulée, afin d'y intégrer des noms autochtones traditionnels en reconnaissance de l'importance du langage comme élément fondamental pour l'établissement d'une relation et d'une compréhension.

L'engagement sur le plan de la durabilité environnementale fait partie intégrante du mandat de la MBLL. Parmi les mesures importantes que nous avons prises cette année, mentionnons l'élaboration d'une feuille de route pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, laquelle guidera notre approche à long terme en matière de gestion de l'environnement.

Nous continuons également d'offrir un soutien important à diverses initiatives de responsabilité sociale au Manitoba. Chaque année, la MBLL y consacre 2 % de son revenu net prévu, ce qui permet de financer des programmes de recherche, de sensibilisation et de soutien par l'entremise de divers organismes, comme Soins communs. Ces initiatives prennent en charge les répercussions associées à nos produits et contribuent à bâtir des collectivités plus saines. Nous sommes fiers de cet engagement et nous considérons qu'il fait partie intégrante de la responsabilité de la MBLL en tant que société d'État.

La MBLL a également comme rôle de rassembler la population du Manitoba de façon concrète. En 2025, pendant que la province affrontait une difficile saison des feux de forêt, les Manitobaines et les Manitobains ont montré leur générosité par des dons dans les magasins Liquor Mart, tandis que le personnel de MBLL faisait équipe afin de recueillir des biens essentiels pour les personnes évacuées. Ces efforts ont mis en évidence la compassion et la solidarité qui caractérisent notre province.



Nous avons également continué d'appuyer d'importants festivals et événements, dont le Festival du vin de Winnipeg, le Flatlander's Beer and Beverage Festival et le Festival du whisky de Winnipeg. Chacun de ces événements contribue de façon significative au financement d'organismes communautaires, tout en donnant aux Manitobaines et aux Manitobains une occasion de se rassembler et de faire la fête. Aussi présente dans la collectivité lors de nombreux événements, dont diverses manifestations culturelles comme le Festival de l'humour de Winnipeg, la MBLL contribue, par ses commandites, à réunir les gens autour d'expériences partagées.

Alors que nous tournons nos regards vers l'avenir, nous demeurons engagés à remplir notre mandat qui consiste à créer de la valeur pour la population du Manitoba, à soutenir les collectivités et à bâtir une organisation forte, inclusive et responsable.

Jeff Traeger

Président du conseil d'administration

Message du président et directeur général



GERRY SUL

Président et directeur général

Comité exécutif de gestion

En date du 31 mars 2026

Gerry Sul

Président et directeur général

Ian Urquhart

Chef des services financiers

James Anastasio

Vice-président exécutif,
Jeu et divertissement

Tracey Bremner

Vice-présidente, Ressources humaines
et Sécurité générale

Robert Holmberg

Vice-président exécutif,
Exploitation des alcools et du cannabis

Danielle Rice

Vice-présidente,
Marketing et Communications

Dan Ryall

Vice-président, Secrétaire juridique
et d'entreprise

Kevin Trombo

Dirigeant principal de l'information et
vice-président, Services de technologie de
l'information

Au cours de l'exercice 2025-2026, la MBLL a généré des profits de 724,1 millions \$ pour la province du Manitoba, lesquels ont été versés aux recettes générales pour assurer le financement de programmes provinciaux essentiels.

La MBLL a fait face à un contexte opérationnel complexe et en pleine évolution au cours de la dernière année. Dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, les changements dans les comportements des consommateurs et les pressions économiques croissantes ont continué d'influer sur la demande, tandis que les dépenses discrétionnaires des Manitobaines et des Manitobains reflétaient des choix plus réfléchis.

Les résultats de la MBLL ont également été influencés par d'autres facteurs externes.

Un peu avant le début de l'exercice, la MBLL s'est conformée aux directives du gouvernement du Manitoba concernant le retrait des boissons alcoolisées fabriquées aux États-Unis des tablettes de ses établissements et l'arrêt des commandes de produits en provenance des États-Unis. En décembre, la province a ordonné à la MBLL de commencer à écouler les produits américains qui demeuraient en entreposage et annoncé qu'elle s'engageait à verser les bénéfices ainsi générés à des organismes de bienfaisance du Manitoba. Cette initiative s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'exercice.



Les feux de forêt dans les collectivités du nord du Manitoba ont eu d'importantes répercussions, tant sur les activités des magasins Liquor Mart que sur les produits tirés des appareils de loterie vidéo.

Nous tenons à souligner tout spécialement le dévouement exceptionnel des membres du personnel du magasin Liquor Mart de Flin Flon qui ont dû affronter des circonstances difficiles lors des évacuations dues aux feux de forêt. Leurs collègues de la MBLL ont également démontré leur soutien aux collectivités grâce à des dons.

La MBLL a également dû composer avec d'autres pressions externes, comme l'accroissement de la concurrence des jeux en ligne illégaux et un nombre de remises au jeu du gros lot des loteries inférieur à la moyenne.

Dans ce contexte, la MBLL a mis l'accent sur des mesures opérationnelles agiles pour gérer les dépenses dans ses trois secteurs d'activité.

En ce qui concerne les activités liées à la vente de boissons alcoolisées, nous nous sommes consacrés à gérer le retrait des produits des États-Unis de façon responsable. Avec l'appui du gouvernement, nous avons mis en place des mesures pour écouler les stocks existants de façon rentable et contrôlée. Nous avons eu ainsi l'occasion de prioriser davantage les produits canadiens et locaux dans le cadre de campagnes de marketing ciblées et de nos relations avec certains fournisseurs. Nous avons également adapté notre stratégie de distribution de manière à offrir plus de choix dans les catégories comportant peu de produits de remplacement afin de continuer de répondre aux attentes de la clientèle, tout en nous conformant aux orientations des pouvoirs publics.

Pour ce qui est du jeu, nos priorités absolues demeurent la protection des joueurs et la promotion du jeu responsable. Nous avons lancé la campagne What's Your Game Plan? (« *Quel est votre plan de jeu?* ») pour encourager les Manitobaines et les Manitobains à mieux comprendre leurs habitudes de jeu, à établir des limites et à prendre des décisions éclairées. Parallèlement, nous avons continué de gérer les risques liés aux exploitants de jeux en ligne non réglementés. Le gouvernement du Manitoba a pris des mesures pour empêcher Bodog d'exercer ses activités dans la province, et nous avons continué de collaborer avec des partenaires nationaux pour que les plateformes illicites ne puissent détourner au profit d'exploitants établis à l'étranger des revenus potentiels pour la population du Manitoba.

Le marché du cannabis a continué de croître et d'évoluer, tout en étant aux prises avec les défis habituellement associés à un secteur qui gagne en maturité. La MBLL a continué de s'efforcer d'améliorer les processus pour les détaillants, de réduire les obstacles et d'optimiser les flux de trésorerie. Ces efforts ont aidé le marché légal à rivaliser avec le marché noir et à assurer un approvisionnement sécuritaire aux consommateurs.



Notre engagement en faveur de la responsabilité sociale et de l'inclusion demeure un élément central de tout ce que nous faisons. Cette année, nous avons étendu la formation sur la réconciliation avec les peuples autochtones dans l'ensemble de notre organisation et dans le cadre de l'actuel plan triennal en matière de réconciliation. Par exemple, les artisans autochtones sont mieux représentés dans les boutiques de cadeaux de nos casinos.

Divers investissements réalisés dans nos installations, comme des toilettes universelles et des améliorations environnementales dans certains magasins Liquor Mart, ont permis de favoriser l'accessibilité et la durabilité.

Partout au Manitoba, du nord au sud et de l'est à l'ouest, la MBLL continue de soutenir des initiatives et des événements rassembleurs. Ces partenariats représentent un volet important de notre contribution à titre de société d'État et sont le reflet de notre lien avec les communautés que nous servons.

En conclusion, je tiens à remercier notre personnel, l'équipe de direction, le conseil d'administration et le Cercle consultatif autochtone pour leur dévouement, leur résilience et leur engagement de tous les instants à l'égard des Manitobaines et des Manitobains.

Gerry Sul

Président et directeur général

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

Le présent rapport de gestion porte sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation consolidés de la Société manitobaine des alcools et des loteries (Manitoba Liquor & Lotteries – MBLL) pour l'exercice clos le 31 mars 2026. Ce rapport doit être lu avec les états financiers consolidés audités de la MBLL et les notes annexes.

La direction est responsable de la fiabilité et de l'actualité de l'information présentée dans le rapport de gestion. À cette fin, elle met des systèmes, des contrôles et des procédures en place au sein de la MBLL et surveille leur pertinence et leur efficacité. La direction a conclu, au 31 mars 2026, que les systèmes, contrôles et procédures en place sont adéquats pour fournir des informations fiables et précises aux fins du rapport de gestion.

Aperçu et résultats d'exploitation

Les six secteurs d'activité de la MBLL sont les activités liées au cannabis, les casinos, les activités liées à la vente de boissons alcoolisées, les loteries, le jeu en ligne et la loterie vidéo.

Conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), la MBLL comptabilise la SLWC au moyen de la méthode de la mise en équivalence et présente donc sa quote-part du résultat de la SLWC dans un seul poste de l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres des états financiers consolidés audités.

Aux fins de la présentation de l'information financière, les charges administratives liées aux services de soutien du siège social, comme les ressources humaines, les finances, le marketing et les communications, les installations, la technologie, la vérification interne, les services juridiques, la gouvernance d'entreprise, la sécurité et la responsabilité organisationnelle, ont été réparties entre les secteurs d'activité. Cette méthode de répartition favorise la comparabilité des résultats sectoriels et reflète le coût d'exploitation total de tous les secteurs d'activité.

Les attributions de la MBLL à la province du Manitoba pour 2026 s'élèvent à 724,1 millions \$, soit une baisse de 6,0 millions \$, ou 0,8 %, par rapport aux 730,1 millions \$ versés à l'exercice précédent, ce qui reflète un rendement global stable malgré un environnement opérationnel en évolution.

Rapport de gestion au 31 mars 2026

2026 (en milliers)

	Activités liées au cannabis	Casinos	Activités liées à la vente de boissons alcoolisées	Loterie	Jeu en ligne	Loterie vidéo	Total
Produits des activités ordinaires	182 153 \$	273 167 \$	880 100 \$	1 736 \$	79 650 \$	337 518 \$	1 754 324 \$
Coût des ventes	124 287	15 081	407 408	1 252	21 462	118 792	688 282
	57 866	258 086	472 692	484	58 188	218 726	1 066 042
Charges d'exploitation	2 457	121 398	134 957	8 585	17 711	15 026	300 134
Amortissement	-	19 491	16 629	-	67	13 088	49 275
Taxe sur les produits et services	-	3 362	-	257	2 587	2 746	8 952
	2 457	144 251	151 586	8 842	20 365	30 860	358 361
Produit d'exploitation	55 409	113 835	321 106	(8 358)	37 823	187 866	707 681
Quote-part du résultat de la SLWC	-	-	-	39 793	8 277	-	48 070
Charges d'intérêts	-	(5 184)	(3 953)	(46)	(27)	(3 522)	(12 732)
Produits d'intérêts	54	392	439	37	62	619	1 603
Résultat avant attributions et paiements	55 463	109 043	317 592	31 426	46 135	184 963	744 622
Attributions et paiements	1 555	2 751	9 415	1 178	1 417	4 183	20 499
Résultat net et résultat global total	53 908 \$	106 292 \$	308 177 \$	30 248 \$	44 718 \$	180 780 \$	724 123 \$

2025 (en milliers)

	Activités liées au cannabis	Casinos	Activités liées à la vente de boissons alcoolisées	Loterie	Jeu en ligne	Loterie vidéo	Total
Produits des activités ordinaires	170 082 \$	257 227 \$	887 807 \$	1 753 \$	75 984 \$	343 064 \$	1 735 917 \$
Coût des ventes	119 313	14 184	413 759	1 198	21 647	118 532	688 633
	50 769	243 043	474 048	555	54 337	224 532	1 047 284
Charges d'exploitation	2 247	115 357	127 768	7 959	16 893	16 698	286 922
Amortissement	-	18 470	16 522	-	77	11 530	46 599
Taxe sur les produits et services	-	3 873	-	322	2 572	3 271	10 038
	2 247	137 700	144 290	8 281	19 542	31 499	343 559
Produit d'exploitation	48 522	105 343	329 758	(7 726)	34 795	193 033	703 725
Quote-part du résultat de la SLWC	-	-	-	48 018	9 459	-	57 477
Charges d'intérêts	-	(5 950)	(3 820)	(55)	(32)	(3 444)	(13 301)
Produits d'intérêts	70	484	659	68	89	756	2 126
Résultat avant attributions et paiements	48 592	99 877	326 597	40 305	44 311	190 345	750 027
Attributions et paiements	1 250	2 378	9 579	1 275	1 391	4 095	19 968
Résultat net et résultat global total	47 342 \$	97 499 \$	317 018 \$	39 030 \$	42 920 \$	186 250 \$	730 059 \$

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

Faits saillants

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	1 754 324 \$	1 735 917 \$
Coût des ventes	688 282	688 633
Quote-part du résultat de la SLWC	48 070	57 477
Charges d'exploitation	300 134	286 922
Charges autres que d'exploitation	89 855	87 780
Résultat net	724 123	730 059

RÉSULTAT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(en milliers)	2026	2025
Activités liées au cannabis	182 153 \$	170 082 \$
Casinos	273 167	257 227
Activités liées à la vente de boissons alcoolisées	880 100	887 807
Loterie	1 736	1 753
Jeu en ligne	79 650	75 984
Loterie vidéo	337 518	343 064

Les produits des activités ordinaires ont augmenté par rapport à ceux de 2025, en raison de ce qui suit :

- hausse des produits des activités ordinaires tirés des ventes de cannabis grâce à l'augmentation du nombre de magasins, désormais de 249, et accès amélioré dans les zones rurales et urbaines, ce qui a contribué à la hausse des volumes de ventes;
- croissance des produits des activités ordinaires tirés des casinos en raison de l'augmentation de l'utilisation des jeux électroniques, des tables de jeu et du bingo dans les deux casinos;
- diminution des ventes de boissons alcoolisées, la consommation d'alcool par habitant étant en baisse;
- hausse des produits des activités ordinaires tirés du jeu en ligne du fait de l'augmentation de l'utilisation des jeux de type casino;
- baisse des produits des activités ordinaires tirés des ALV, ce qui est conforme aux tendances nationales générales au chapitre du rendement des ALV.

Les charges d'exploitation ont augmenté en raison des hausses de ce qui suit :

- les coûts des avantages du personnel en raison des hausses salariales négociées aux termes des conventions collectives;
- les coûts des systèmes et du soutien technologiques en raison des investissements dans plusieurs projets clés en cours;
- les coûts de maintenance de la plateforme PlayNow versés au fournisseur, BCLC.



Rapport de gestion

au 31 mars 2026

Ces hausses de coûts s'expliquent par les investissements continus dans les infrastructures de base et la prestation de services.

Les charges autres que d'exploitation comprennent l'amortissement, les charges d'intérêts nettes des produits d'intérêts, les attributions et les paiements, ainsi que la taxe sur les produits et services (TPS). Ces charges ont augmenté en raison des hausses de ce qui suit :

- l'amortissement en raison surtout de l'achat de nouveaux ALV et dispositifs de jeux électroniques;
- le financement de la responsabilité sociale.

Activités liées au cannabis

La MBLL a pour mandat d'assurer un approvisionnement sûr et fiable en cannabis et de coordonner la distribution de cannabis à l'ensemble des détaillantes et détaillants autorisés de la province. La MBLL tient à jour un catalogue des produits du cannabis disponibles, notamment les fleurs séchées, les produits comestibles, les extraits, les produits topiques et les semences. L'industrie du cannabis, qui est en constante évolution, a enregistré une croissance substantielle depuis la légalisation grâce à des prix concurrentiels, à une augmentation de la variété des produits de qualité supérieure et au nombre croissant de magasins.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	182 153 \$	170 082 \$
Coût des ventes	124 287	119 313
Charges d'exploitation	2 457	2 247
Charges autres que d'exploitation	1 501	1 180
Résultat net	53 908	47 342

La croissance des produits des activités ordinaires a continué d'être attribuable à l'augmentation du nombre de points de vente au détail. Au cours de l'exercice, 32 nouveaux magasins ont ouvert leurs portes et 12 ont fermé, pour un total de 249 points de vente à l'échelle de la province à la fin de l'exercice. L'ensemble des détaillantes et détaillants titulaires d'un permis est autorisé à vendre en ligne.

VENTES PAR CATÉGORIE

(en milliers)	2026	2025
Fleurs séchées	105 332 \$	98 925 \$
Produits comestibles	11 967	10 855
Extraits	64 360	59 779
Produits topiques	447	517
Plants et semences	41	-
Ventes totales	182 147	170 076
Coût des ventes	124 287	119 313
Profit brut	57 860 \$	50 763 \$

Les plants et les semences ont été mis en vente pour la première fois au cours de l'exercice. Les ventes ont augmenté dans trois autres catégories de produits, les ventes de fleurs séchées et d'extraits ayant enregistré la plus forte croissance. Les ventes de fleurs séchées ont représenté 57,8 % du total des ventes.

Les produits du cannabis proviennent de près de 150 productrices et producteurs autorisés et sont expédiés directement aux détaillantes et détaillants depuis le site de production ou par l'intermédiaire de l'une des sociétés titulaires d'une licence de distribution limitée du Manitoba. Le programme de distribution limitée dans la province continue d'offrir aux détaillantes et détaillants des délais de livraison réduits et des cycles d'exécution des commandes plus rapides grâce à la proximité des stocks.

Casinos

La MBLL possède et exploite deux casinos dans la ville de Winnipeg : le McPhillips Station Casino et le Club Regent Casino. Les deux casinos offrent un vaste éventail de services de jeu, notamment :

- des jeux électroniques;
- des tables de jeu;
- du bingo;
- la vente de billets de loterie;
- des paris de course hippique à distance.

Les casinos proposent aussi une sélection de restaurants, de salons et de services événementiels. Le Club Regent Casino comprend également un centre d'événements (Club Regent Event Centre), qui présente des spectacles en direct et dont les locaux peuvent être loués pour des événements.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	273 167 \$	257 227 \$
Coût des ventes	15 081	14 184
Charges d'exploitation	121 398	115 357
Charges autres que d'exploitation	30 396	30 187
Résultat net	106 292	97 499

Les produits des activités ordinaires tirés des jeux électroniques, des tables de jeu et du bingo ont augmenté en raison d'une fréquentation accrue dans les deux casinos. Les produits des activités ordinaires tirés du divertissement ont progressé grâce à la présentation de sept spectacles payants supplémentaires par rapport à l'exercice précédent. Les produits des activités ordinaires tirés de la vente d'aliments et de boissons ont aussi augmenté, du fait d'une fréquentation accrue.

Le coût des ventes a augmenté parallèlement à la hausse des ventes dans les sous-secteurs du divertissement et des aliments et boissons.

Les charges d'exploitation ont augmenté en raison de l'augmentation des avantages du personnel attribuable aux hausses salariales négociées aux termes des conventions collectives et des besoins accrus en personnel en raison de la hausse des ventes d'aliments et de boissons. Les coûts des systèmes et du soutien technologiques ont également augmenté en raison des investissements dans plusieurs projets clés en cours. Ces investissements favorisent à la fois l'efficacité opérationnelle et l'amélioration de l'expérience client.

Activités liées à la vente de boissons alcoolisées

La MBLL a pour mandat de distribuer et de vendre des boissons alcoolisées dans la province du Manitoba par l'entremise de divers canaux :

- 63 magasins Liquor Mart et Liquor Mart Express exploités par la MBLL;
- plus de 1 040 titulaires de permis qui vendent de l'alcool sur place;
- plus de 220 établissements privés autorisés à vendre de la bière;
- plus de 160 établissements privés autorisés à vendre des boissons alcoolisées situés dans les régions rurales;
- 8 magasins de vin spécialisés privés;
- 3 magasins hors taxes privés.

Ce modèle offre à la population du Manitoba un accès pratique à une large gamme de produits.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	880 100 \$	887 807 \$
Coût des ventes	407 408	413 759
Charges d'exploitation	134 957	127 768
Charges autres que d'exploitation	29 558	29 262
Résultat net	308 177	317 018

Les ventes de boissons alcoolisées ont affiché une baisse, ce qui reflète la diminution de la consommation d'alcool observée à l'échelle du Canada. Cette tendance concorde avec l'évolution des préférences des consommatrices et consommateurs, les considérations croissantes à l'égard de la santé et du bien-être et la conjoncture économique.

Le coût des ventes a diminué parallèlement à la baisse des ventes.

Les charges d'exploitation ont affiché une hausse en raison de l'augmentation des avantages du personnel attribuable aux hausses salariales négociées aux termes des conventions collectives et de la hausse des coûts des systèmes et du soutien technologiques en raison des investissements dans plusieurs projets clés en cours. Ces hausses s'inscrivent dans les investissements à plus grande échelle que la MBLL effectue dans la main-d'œuvre et l'infrastructure numérique.

VENTES PAR VOLUME

(en millions de litres)	Bière	Prêts-à-boire	Spiritueux	Vin	Total
2026	58,0	18,5	7,5	9,6	93,6
2025	60,0	18,2	7,7	9,9	95,8
2024	64,5	18,0	7,7	10,2	100,4
2023	65,5	17,3	8,2	11,1	102,1
2022	69,6	14,8	8,0	11,4	103,8

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

La consommation d'alcool par habitant est en baisse, tant au Manitoba qu'à l'échelle du pays. Alors que le volume des boissons prêtes à boire a continué d'augmenter, les volumes de bière et de vin ont diminué chaque année depuis 2021. Ce virage soutenu témoigne de l'évolution du comportement des consommateurs dans toutes les catégories de boissons alcoolisées.

VENTES PAR CATÉGORIE

(en milliers)	2026	2025
Bière	298 066 \$	300 187 \$
Prêts-à-boire	130 300	125 570
Spiritueux	285 954	291 808
Vin	156 271	160 686
Ventes totales	870 591	878 251
Coût des ventes	407 031	413 369
Profit brut	463 560 \$	464 882 \$

Par catégorie, les ventes de vin et de spiritueux ont reculé, reflétant les tendances de consommation à l'échelle du pays. Les ventes de bière ont légèrement diminué; les ventes au détail sont demeurées stables tandis que la consommation sur place a diminué. Les ventes de boissons prêtes à boire ont augmenté en raison de l'intérêt croissant des consommateurs à l'égard de cette catégorie de boisson.

VENTES PAR CANAL

(en milliers)	2026	2025
Magasins Liquor Mart	452 016 \$	459 786 \$
Établissements autorisés à vendre de l'alcool	97 167	96 142
Titulaires de permis	302 323	303 348
Magasins de vin spécialisés	19 085	18 975
Ventes totales	870 591	878 251
Coût des ventes	407 031	413 369
Profit brut	463 560 \$	464 882 \$

Par canal, les ventes des magasins Liquor Mart ont reculé, les ventes de spiritueux et de vin ayant diminué suivant les tendances de consommation du pays. Les ventes de titulaires de permis ont légèrement diminué, ce qui s'explique surtout par la baisse des ventes de bière pour consommation sur place. Les ventes des établissements autorisés à vendre de l'alcool et des magasins de vin spécialisés ont légèrement augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent.

Loterie

La MBLL gère et soutient un réseau de 950 points de vente privés dans la province sous la marque nationale Lotto Spot. La MBLL distribue et vend quatre types de produits de loterie :

- les produits de loterie nationale comme LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et Daily Grand, disponibles sur le réseau de points de vente et gérés par la SLI;
- les produits de loterie régionale comme Western 6/49, disponibles sur le réseau de détaillantes et détaillants et gérés par la SLWC;
- les billets à languette, vendus par la MBLL à des détaillantes et détaillants de billets de loterie, à des organismes de bienfaisance, aux Premières Nations et à des entreprises titulaires d'un permis de revente d'alcool;
- des cartes de bingo vendues à des exploitantes et exploitants de salles de bingo titulaires de permis à but lucratif et sans but lucratif au Manitoba.

Les produits de loterie nationaux et régionaux vendus par l'entremise de PlayNow et la quote-part correspondante du résultat de la SLWC tiré de ces ventes sont présentés séparément dans le secteur du jeu en ligne.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	1 736 \$	1 753 \$
Coût des ventes	1 252	1 198
Quote-part du résultat de la SLWC	39 793	48 018
Charges d'exploitation	8 585	7 959
Charges autres que d'exploitation	1 444	1 584
Résultat net	30 248	39 030

Il existe une forte corrélation entre le montant des gros lots et les ventes de produits de loterie. Par conséquent, les produits des activités ordinaires et la rentabilité peuvent fluctuer considérablement en fonction des cycles de gros lots.

Les ventes de LOTTO MAX ont diminué de 6,6 millions \$ (9,9 %) par rapport à celles de l'exercice précédent. Le nombre de gros lots de 70 millions \$ est passé de 23 à 16 d'un exercice à l'autre, tandis que le nombre de prix MAXMILLIONS disponibles, d'un montant de 452 millions \$, a diminué par rapport à celui de 636 millions \$ à l'exercice précédent. Les ventes de LOTTO 6/49 ont diminué de 3,2 millions \$ (8,7 %) par rapport à celles de l'exercice précédent en raison de la baisse du nombre de gros lots moyens. Les ventes d'EXTRA ont diminué de 1,6 million \$ (6,5 %), ce qui s'explique principalement par la diminution des ventes de LOTTO MAX et de LOTTO 6/49.

La quote-part du résultat de la SLWC a également diminué en raison de l'augmentation des charges d'exploitation de la SLWC et des obligations de la MBLL liées aux paiements de péréquation interprovinciaux. Ces facteurs ont contribué à la baisse du résultat net du secteur de la loterie d'un exercice à l'autre.

Jeu en ligne

La MBLL offre aux joueuses et aux joueurs du Manitoba des jeux en ligne grâce à un partenariat avec la BCLC sur le seul site réglementé de la province, PlayNow. Le site propose des mesures exhaustives en matière de jeu responsable et une gamme complète de jeux, notamment :

- Jeux de type casino
- Paris sportifs en direct
- Produits de loterie
- Bingo
- Poker

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	79 650 \$	75 984 \$
Coût des ventes	21 462	21 647
Quote-part du résultat de la SLWC	8 277	9 459
Charges d'exploitation	17 711	16 893
Charges autres que d'exploitation	4 036	3 983
Résultat net	44 718	42 920

Les produits des activités ordinaires tirés des jeux de type casino et des paris sportifs étaient en hausse du fait de l'augmentation de l'utilisation des jeux.

La quote-part du résultat de la SLWC a diminué, conformément aux tendances observées pour LOTTO MAX, LOTTO 6/49 et l'EXTRA décrites dans le secteur de la loterie. En plus de l'incidence du montant des gros lots sur les ventes, certaines ventes en ligne ont été transférées vers l'application Lotto Spot de la SLWC.

La hausse des charges est principalement imputable à l'augmentation des coûts de maintenance de la plateforme PlayNow.

Loterie vidéo

Tous les ALV du Manitoba sont détenus et maintenus par la MBLL. Les sites des ALV sont regroupés en trois catégories en fonction du type d'entreprise : Premières Nations, entreprises privées (commerciales) et organisations d'anciens combattants. Pour ces deux derniers groupes, les ALV sont hébergés et exploités par des entreprises titulaires d'un permis de vente d'alcool. Ces trois groupes ont conclu des accords respectifs avec la MBLL qui leur permettent de percevoir des commissions et des contributions sur leurs gains nets (le montant misé sur les ALV de leur site, moins le montant versé en gains) :

- Les exploitantes et exploitants de sites commerciaux comme les bars et les salons conservent entre 17,5 % et 22,0 % des gains nets en fonction du rendement du site. Le service d'hébergement fourni à la MBLL représente 10 % des gains, le reste étant versé à la province à titre de contribution à la promotion du tourisme.
- Les exploitantes et exploitants de sites des Premières Nations conservent 90 % des gains nets. Le service d'hébergement fourni à la MBLL représente 5 % des gains, le reste étant versé à ces communautés à titre de contribution à la promotion d'avantages sociaux et économiques durables pour elles.
- Les organisations d'anciens combattants conservent 30 % des gains nets, dont la valeur totale représente le service d'hébergement fourni à la MBLL.

COMMISSIONS ET CONTRIBUTIONS

(en milliers)	2026	2025
Exploitant(e)s de sites commerciaux	52 093 \$	53 075 \$
Premières Nations	63 706	62 464
Organisations d'anciens combattants	2 993	2 993
	118 792 \$	118 532 \$

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

(en milliers)	2026	2025
Produits des activités ordinaires	337 518 \$	343 064 \$
Coût des ventes	118 792	118 532
Charges d'exploitation	15 026	16 698
Charges autres que d'exploitation	22 920	21 584
Résultat net	180 780	186 250

Les produits des activités ordinaires ont diminué par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison du ralentissement du rendement des ALV dans la majorité des régions où on les retrouve au Canada. Cette diminution reflète les conditions du marché plus large qui ont une incidence sur les ALV à l'échelle du pays.

Les charges d'exploitation ont diminué en raison principalement de la baisse des coûts des systèmes et du soutien technologiques, y compris la réduction des coûts de maintenance du système de gestion centralisé.

Les charges autres que d'exploitation ont été plus élevées principalement en raison de l'amortissement et des charges d'intérêts liés aux ALV nouvellement achetés.

Casinos des Premières Nations et Shark Club Gaming Centre

La MBLL, en tant que mandataire du gouvernement du Manitoba, a l'autorité de conduire et de gérer les activités des casinos des Premières Nations et du Shark Club Gaming Centre. Tous les coûts liés aux fournitures de jeux sont recouverts sur une base annuelle. Les dépenses d'investissement dans le matériel de jeu, assumées par la MBLL, sont recouvrées sur cinq ans.

En 2026, la MBLL a acheté du matériel et des logiciels de jeu pour le compte de ses partenaires :

- 2,2 millions \$ pour le casino South Beach;
- 0,7 million \$ pour le Shark Club Gaming Centre;
- 0,4 million \$ pour le casino Aseneskak.

MLC Holdings Inc.

Les états financiers consolidés de la MBLL comprennent les résultats de MLC Holdings Inc., une entité contrôlée établie aux fins de l'acquisition d'immobilisations en vue de leur location à la MBLL au coût. La gestion et la surveillance de MLC Holdings Inc. sont consolidées dans les activités de la MBLL. Le conseil d'administration approuve les acquisitions d'immobilisations dans le cadre du processus annuel de planification des activités. En 2026, MLC Holdings Inc. a acquis des immobilisations d'un montant de 52,7 millions \$ en vue de leur location à la MBLL.

Situation de trésorerie et sources de financement

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers)	2026	2025
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation	785 786	801 450
Activités d'investissement	(55 098)	(41 915)
Activités de financement	(732 603)	(765 278)
Variation des flux de trésorerie au cours de l'exercice	(1 915)	(5 743)

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont diminué principalement en raison de la baisse du résultat net et de la hausse des créances clients et autres débiteurs pour l'exercice considéré. Ces variations reflètent les écarts temporaires dans le fonds de roulement.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté en raison d'une hausse des investissements en immobilisations, ce qui reflète les investissements continus dans les infrastructures, le matériel de jeu et les améliorations des installations. Le remplacement continu des vieux ALV obsolètes a été réalisé au moyen de l'acquisition de 922 nouveaux appareils au cours de l'exercice. Les casinos ont modernisé leurs dispositifs de jeux électroniques grâce à l'acquisition de 277 nouveaux appareils. Les travaux visant à remplacer le système de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC) en fin de vie se sont poursuivis aux casinos de Winnipeg, et les travaux en cours au Club Regent Casino sont en voie d'être achevés. Le magasin d'alcools de Lac du Bonnet a été rénové et agrandi, et des améliorations ont été apportées au rayonnage dans plusieurs magasins d'alcools, offrant à la clientèle une

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

expérience d'achat moderne et pratique tout en améliorant l'accessibilité. Les travaux de remplacement du matériel de réseautage informatique se poursuivent afin de garantir la fiabilité et la sécurité des opérations.

Les acquisitions d'immobilisations sont financées à la fois par le fonds de roulement et par la dette à long terme. L'ensemble de la dette à long terme est payable à la province du Manitoba selon les modalités établies au moment de l'émission. L'emprunt est autorisé en vertu de la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries* et de la *Loi portant affectation de crédits*. La MBLL demande chaque année l'autorisation d'emprunter requise aux termes de la *Loi portant affectation de crédits* afin de financer des projets d'immobilisations liés à ses activités et de financer l'acquisition de matériel de jeu pour les casinos des Premières Nations et le Shark Club Gaming Centre dans le cadre d'ententes d'exploitation et de gestion. Le coût du service de la dette sur les avances obtenues pour l'acquisition de matériel de jeu pour les casinos des Premières Nations et le Shark Club Gaming Centre est entièrement recouvert sur une période de cinq ans, à l'instar du coût du capital du matériel de jeu.

Le produit de la dette à long terme a augmenté de 31,2 millions \$. La majeure partie de la dette à long terme porte intérêt à des taux fixes et est remboursable par versements mensuels. Les paiements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme ont diminué de 5,3 millions \$.

Les distributions en espèces à la province du Manitoba ont augmenté de 3,6 millions \$. Ces distributions soutiennent des programmes et services provinciaux comme les soins de santé, l'éducation, les services sociaux, le logement et les infrastructures.

Responsabilité sociale

La MBLL s'engage à promouvoir l'utilisation responsable de ses produits et services et intègre les valeurs et principes de responsabilité sociale dans toutes ses activités commerciales. La *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries* prévoit que 2 % du résultat net consolidé prévu de la MBLL seront consacrés à des initiatives de responsabilité sociale. Ces fonds sont gérés directement par la MBLL ou par des partenaires communautaires qui reçoivent du financement :

- Les programmes DrinkSense et Informed Gambling aident la clientèle à prendre des décisions éclairées et moins risquées lorsqu'elle consomme nos produits.
- La formation interne de la MBLL prépare le personnel à vendre et à servir de manière responsable.
- L'organisme Soins communs de la province du Manitoba et d'autres organismes partenaires offrent des traitements des dépendances et un soutien à la lutte contre les dépendances à l'échelle du Manitoba.
- Des chercheuses et chercheurs indépendants étudient les approches de réduction des méfaits et les conséquences de la consommation des produits.
- Les produits de jeu et d'alcool, ainsi que les campagnes de marketing, font l'objet d'un examen de la responsabilité sociale.

Le financement peut être reporté à un exercice ultérieur pour tenir compte de la programmation et du calendrier des partenaires.

FINANCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

(en milliers)

	2026	2025
Financement de programmes et d'organismes tiers	11 839 \$	11 215 \$
Recherche interne et évaluation des programmes	258	259
Sensibilisation des consommateur(-trice)s et charges d'exploitation	2 641	3 111
Financement de l'exercice précédent utilisé pendant l'exercice considéré	(1)	(286)
Financement reporté à un exercice ultérieur	3	1
	14 740 \$	14 300 \$

Soutien communautaire

La MBLL soutient divers organismes de bienfaisance, sans but lucratif et communautaires de manière à enrichir la vie des Manitobaines et des Manitobains de manière durable. Au cours de l'exercice, les programmes de commandites et de dons ont permis de recueillir 4,0 millions \$, soit une augmentation de 0,4 million \$ par rapport au montant recueilli à l'exercice précédent.

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

(en milliers)

	2026	2025
Sports	1 629 \$	1 678 \$
Arts, culture et collectivités	1 252	1 274
Événements spéciaux au Manitoba	361	4
Santé	203	181
Diversité et inclusion	271	188
Principaux partenaires d'affaires	128	94
Causes sociales	102	129
Durabilité	32	53
	3 978 \$	3 601 \$

Gouvernance d'entreprise

La gouvernance d'entreprise consiste à s'assurer que l'organisation est responsable et agit dans le respect du cadre juridique applicable et d'un système établi de règlements, de politiques, de processus et de structures qui orientent les objectifs à long terme et les plans stratégiques de la MBLL. La structure de gouvernance d'entreprise précise la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les différents niveaux de la MBLL, en particulier au niveau du gouvernement, du conseil d'administration et de la haute direction. Elle décrit les meilleures pratiques et les principes directeurs pour la prise de décisions concernant les affaires de la Société et fournit un mécanisme de responsabilisation par rapport à ces décisions.

La MBLL rend compte de ses progrès au gouvernement sur une base trimestrielle et annuelle afin de satisfaire à ses obligations légales. Conformément aux exigences de la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries*, un rapport annuel est préparé, qui comprend les états financiers consolidés audités par un auditeur externe. Les autres rapports comprennent les états financiers trimestriels, un plan d'affaires annuel décrivant les buts et objectifs, les mesures de rendement clés et les dépenses prévues, conformément aux dispositions de la *Loi sur la gouvernance et l'obligation redditionnelle des corporations de la Couronne*, ainsi qu'une annexe sur la rémunération, préparée conformément à la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public* du Manitoba.

Gestion du risque

La MBLL maintient un cadre de gestion des risques d'entreprise afin d'intégrer ses pratiques de gestion des risques aux principaux processus. Ce cadre permet à la MBLL de gérer les répercussions de facteurs internes et externes sur l'atteinte de ses buts et objectifs d'affaires.

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

Le cadre traite des risques suivants :

Risques stratégiques

- Facteurs et événements environnementaux externes
- Affectation des ressources
- Alignement des initiatives importantes sur les buts et objectifs de la MBLL
- Efficacité des initiatives importantes
- Relations avec les parties prenantes et réputation de la MBLL

La MBLL gère les risques stratégiques au moyen de ce qui suit :

- Réalisation de recherches pour acquérir une compréhension des changements environnementaux
- Planification stratégique officielle pour l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions
- Processus rigoureux annuel de planification commerciale et de budgétisation
- Méthode de gestion de projet formelle
- Processus de communication efficace avec les parties prenantes
- Engagement à être une entreprise socialement responsable grâce à divers initiatives et programmes environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Risques opérationnels

- Efficacité opérationnelle
- Satisfaction des besoins de la clientèle
- Gestion de la qualité des produits et des services
- Protection des actifs monétaires importants

La MBLL gère les risques opérationnels au moyen de ce qui suit :

- Mise en place de fonctions et de processus organisationnels qui favorisent des résultats opérationnels positifs et réduisent les risques opérationnels
- Recrutement et maintien en poste des personnes talentueuses qui partagent les mêmes valeurs et priorités que la MBLL
- Investissements dans les technologies de l'information
- Stratégies technologiques et feuilles de route formelles pour guider l'orientation future
- Examen et évaluation du niveau de risque présent dans les unités d'exploitation, les projets d'envergure et les processus d'affaires propres à la MBLL
- Élaboration de plans d'action afin d'apporter des améliorations continues

Risques financiers

Les risques financiers incluent les risques que les flux de trésorerie et l'information financière ne soient pas gérés efficacement, y compris les risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

- Risque de crédit découlant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de respecter ses obligations de paiement
- Risque d'illiquidité
- Risque de change attribuable aux transactions d'achat de stocks d'alcool réglées en devises

La MBLL gère les risques financiers au moyen de ce qui suit :

- Recours à une dette à long terme à taux fixe
- Pratiques centralisées de gestion du crédit et de recouvrement
- Gestion efficace de la trésorerie et de la dette à long terme
- Ajustement des prix d'achat ou de vente afin de maintenir les marges bénéficiaires approuvées sur les ventes de boissons alcoolisées

Risques liés à la gouvernance et à la conformité

- Fraude ou corruption
- Non-conformité aux exigences réglementaires ou contractuelles
- Poursuite des objectifs d'affaires dans un environnement non géré qui n'encourage pas l'intégrité, les valeurs éthiques et la compétence

La MBLL gère les risques liés à la gouvernance et à la conformité au moyen d'un environnement de contrôle qui fait l'objet d'un examen régulier, notamment :

- Modèle de gouvernance d'entreprise
- Politiques et procédures
- Programmes de conformité réglementaire
- Contrôles de vérification

Risques climatiques

- Effets concrets du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur les infrastructures, les services et le personnel
- Politiques gouvernementales adoptées pour passer de l'économie des combustibles fossiles à une économie mondiale à faibles émissions de carbone et les risques connexes

La MBLL gère les risques climatiques au moyen de ce qui suit :

- Collecte, évaluation et publication annuelles de données sur la durabilité (se reporter au rapport environnemental, social et de gouvernance 2025-2026 de la MBLL)
- Identification des risques et évaluation des vulnérabilités par les principaux responsables opérationnels
- Renforcement des contrôles opérationnels pour atténuer les impacts climatiques à court terme
- Processus annuel de planification stratégique et commerciale pour gérer les impacts à moyen et long terme

- Mise en œuvre d'une feuille de route visant à atteindre l'objectif de carboneutralité d'ici 2050 pour gérer l'exposition aux risques liés à la transition et accroître la résilience aux risques physiques associés aux changements climatiques

Divuligation

En vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public (protection des divulgateurs d'actes répréhensibles)*, la MBLL a élaboré une politique de protection des divulgateurs et a mis en place un processus qui permet au personnel de signaler en toute confidentialité des actes répréhensibles graves et importants observés dans le lieu de travail sans craindre de représailles.

Aucun acte répréhensible n'a été divulgué au responsable désigné au cours de l'exercice 2026.

Perspectives

Les attributions de la MBLL à la province du Manitoba devraient s'élever à 732,8 millions \$ en 2027, soit une augmentation de 8,7 millions \$, ou 1,2 %, par rapport aux attributions de 724,1 millions \$ en 2026. L'augmentation prévue reflète la croissance attendue dans les principaux secteurs d'activité.

Au cours de l'exercice à venir, le secteur des activités liées au cannabis cherchera à apporter d'autres améliorations aux processus de vente en gros et de distribution afin d'accélérer l'approvisionnement en stocks tout en offrant aux détaillantes et détaillants un solide catalogue de produits. Les mises à niveau des systèmes et l'amélioration de la présentation de l'information financière demeureront également une priorité pour aider les utilisatrices et utilisateurs à faire des choix d'affaires plus efficaces, fondés sur les données.

Le secteur des activités liées à la vente de boissons alcoolisées continuera de mettre l'accent sur les occasions de développement clés. Des rénovations et des améliorations du rayonnage seront effectuées dans certains magasins d'alcools pour offrir à la clientèle une expérience d'achat moderne et conviviale. Comme le programme de fidélisation AIR MILES^{MD} a pris fin en juin 2026, nous évaluons actuellement la possibilité de mettre en œuvre un autre programme de fidélisation dans les magasins Liquor Mart. Les pressions économiques persistantes et la baisse soutenue de la consommation d'alcool par habitant devraient avoir une incidence sur le comportement des consommatrices et consommateurs. La MBLL continuera de travailler en étroite collaboration avec ses fournisseuses et fournisseurs et ses partenaires de distribution pour s'adapter à ces tendances.

Les casinos de Winnipeg continueront de remplacer leurs appareils de jeux électroniques dans le but d'offrir à leur clientèle les plus récentes options de jeu. Les travaux réalisés dans le cadre du projet de remplacement par étapes du système de CVC en fin de vie se poursuivront au McPhillips Station Casino, afin de mettre à niveau le système de chauffage, de ventilation et de climatisation pour assurer la sécurité et le confort de la clientèle, et les travaux liés à un programme de remplacement des ascenseurs s'échelonnant sur plusieurs années débuteront.

Le secteur de la loterie vidéo poursuivra le remplacement des appareils obsolètes du réseau par l'acquisition de nouveaux ALV.

Rapport de gestion

au 31 mars 2026

Le secteur du jeu en ligne anticipe le lancement d'une nouvelle application développée par BCLC pour les jeux de type casino, qui offrira aux utilisatrices et utilisateurs de nouvelles fonctionnalités et plus de convivialité. Les améliorations apportées au site Web PlayNow amélioreront également l'expérience de jeu.

La SLWC apportera des améliorations à LOTTO MAX, notamment par l'introduction d'un nouveau gros lot de 90 millions \$ (en hausse par rapport à un gros lot de 80 millions \$ auparavant) et l'ajout de lots supplémentaires de 100 000 \$ disponibles à chaque tirage, offrant de meilleures chances de remporter un prix.

La MBLL continuera à moderniser son environnement informatique, à transformer son centre de données et à mettre en place des capacités de reprise des activités après sinistre reposant sur l'infonuagique pour atténuer le risque d'interruption des activités et appuyer les innovations futures. Ces efforts seront complétés par l'étape d'approvisionnement d'une initiative pluriannuelle visant à remplacer les principaux systèmes d'information financière et de chaîne d'approvisionnement. Cette transformation d'envergure à l'échelle de l'organisation vise à renforcer la résilience opérationnelle, à accroître l'efficacité et à améliorer le processus de prise de décisions axé sur les données.

La MBLL, qui a récemment réalisé des progrès au chapitre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, continuera sur cette voie tout en réduisant son empreinte environnementale et en poursuivant ses efforts vers l'atteinte de son objectif de carboneutralité d'ici 2050.



Société manitobaine des alcools et des loteries

États financiers consolidés

31 mars 2026

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés relèvent de la direction et ont été préparés conformément aux méthodes comptables énoncées dans les notes annexes. La direction a préparé les états financiers consolidés conformément aux IFRS. De l'avis de la direction, les états financiers consolidés ont été établis en bonne et due forme, en tenant compte des limites raisonnables de l'importance relative, et incorporent l'ensemble des estimations nécessaires, fondées sur le meilleur jugement de la direction et les autres données disponibles. Sauf indication contraire, l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel est cohérente avec celle des états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de communication de l'information, et du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société manitobaine des alcools et des loteries. La direction a conçu ce contrôle interne, ou a demandé son élaboration sous sa supervision, afin de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

La direction maintient des contrôles internes pour donner une assurance raisonnable de la fiabilité et de l'exactitude de l'information financière et pour protéger adéquatement les actifs de la MBLL. Le cabinet Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a examiné, dans le cadre de l'audit des états financiers, le contrôle interne de la Société manitobaine des alcools et des loteries dans la mesure où il le jugeait nécessaire et a communiqué ses constatations à la direction et au conseil d'administration.

La responsabilité d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. est d'indiquer, en toute indépendance, si les états financiers consolidés sont présentés fidèlement et conformément aux IFRS. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit la portée de l'audit et inclut l'opinion de l'auditeur.

Le conseil d'administration rencontre la direction et Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour s'assurer que chaque groupe s'est acquitté adéquatement de ses responsabilités respectives et pour examiner les états financiers consolidés avant de les approuver. Le conseil d'administration a examiné et approuvé les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Original signé par **Gerry Sul** – Président et directeur général

Original signé par **Ian Urquhart** – Chef des services financiers

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de la
Société manitobaine des alcools et des loteries

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société manitobaine des alcools et des loteries et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres, et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 mars 2026 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers (consolidés) au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de la Société, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations susmentionnées et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le



rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit de la Société afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit de la Société, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg, Canada

Le 25 juin 2026

État consolidé de la situation financière

	Note	2026	2025
Actif			
Actif courant			
Trésorerie		43 256 \$	45 171 \$
Créances clients et autres débiteurs	4	47 903	46 646
Stocks	5	63 431	62 117
Paievements anticipés	6	11 188	10 532
		<u>165 778</u>	<u>164 466</u>
Actif non courant			
Autres débiteurs	7	8 631	8 631
Immobilisations corporelles, montant net	8	373 119	357 028
Actifs au titre des droits d'utilisation, montant net	9	57 970	58 666
Immobilisations incorporelles, montant net	10	6 456	7 828
		<u>446 176</u>	<u>432 153</u>
Total de l'actif		<u>611 954 \$</u>	<u>596 619 \$</u>
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Fournisseurs et autres créditeurs	11	156 326 \$	152 723 \$
Passifs sur contrat	12	13 080	14 319
Montant à payer à la province du Manitoba		70 123	72 059
Partie courante de la dette à long terme	13	50 523	50 950
Partie courante des obligations locatives	9	8 308	8 881
		<u>298 360</u>	<u>298 932</u>
Passif non courant			
Dette à long terme	13	248 267	232 494
Obligations locatives	9	60 327	60 193
		<u>308 594</u>	<u>292 687</u>
Engagements et éventualités	17		
Capitaux propres			
Résultats non distribués		5 000	5 000
Total du passif et des capitaux propres		<u>611 954 \$</u>	<u>596 619 \$</u>

(Voir les notes des états financiers consolidés)

Au nom du conseil d'administration

Original signé par **Jeff Traeger** – Administrateur et président du conseil d'administrationOriginal signé par **Tannis Mindell** – Administratrice et présidente du Comité de la vérification et des finances

État consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres

	Note	2026	2025
Produits des activités ordinaires	14	1 754 324 \$	1 735 917 \$
Coût des ventes	14	688 282	688 633
		<u>1 066 042</u>	<u>1 047 284</u>
Charges d'exploitation	14	300 134	286 922
Amortissement		49 275	46 599
Taxe sur les produits et services		8 952	10 038
		<u>358 361</u>	<u>343 559</u>
Résultat d'exploitation		707 681	703 725
Quote-part du résultat de la Société de la loterie			
Western Canada	15	48 070	57 477
Charges d'intérêts		(12 732)	(13 301)
Produits d'intérêts		1 603	2 126
Résultat avant attributions et paiements		<u>744 622</u>	<u>750 027</u>
Attributions et paiements	16	20 499	19 968
Résultat net et résultat global		<u>724 123</u>	<u>730 059</u>
Capitaux propres au début de l'exercice		5 000	5 000
Attribution à la province du Manitoba		(724 123)	(730 059)
Capitaux propres à la fin de l'exercice		<u>5 000 \$</u>	<u>5 000 \$</u>

(Voir les notes des états financiers consolidés.)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

	2026	2025
Activités d'exploitation		
Résultat net	724 123 \$	730 059 \$
Ajouter (déduire) :		
Amortissement des immobilisations corporelles	37 954	35 028
Amortissement des immobilisations liées aux conventions d'exploitation et de gestion	1 524	980
Amortissement des actifs au titre des droits d'utilisation	9 415	9 396
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 906	2 175
Intérêts sur les activités de financement	12 732	13 301
Profit à la cession d'immobilisations corporelles	(1 005)	(427)
	786 649	790 512
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		
Diminution (augmentation) des créances clients et autres débiteurs	(1 257)	5 896
Augmentation des stocks	(1 314)	(3 107)
Augmentation des paiements anticipés	(656)	(4 276)
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	3 603	11 689
Augmentation (diminution) des passifs sur contrat	(1 239)	736
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	785 786	801 450
Activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(55 664)	(41 136)
Achat d'immobilisations incorporelles	(534)	(1 441)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 100	662
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(55 098)	(41 915)
Activités de financement		
Distributions en espèces à la province du Manitoba :		
Exercice considéré	(674 000)	(683 000)
Exercice précédent	(52 059)	(39 466)
Produit de la dette à long terme	67 417	36 200
Paiements de capital et d'intérêts sur la dette à long terme	(62 243)	(67 506)
Paiements de capital et d'intérêts sur les obligations locatives	(11 718)	(11 506)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(732 603)	(765 278)
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	(1 915)	(5 743)
Trésorerie au début de l'exercice	45 171	50 914
Trésorerie à la fin de l'exercice	43 256 \$	45 171 \$

(Voir les notes des états financiers consolidés.)

1. Contexte

Par consentement de l'Assemblée législative du Manitoba, la *Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries* (la « Loi ») a été promulguée le 5 décembre 2013 et est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2014. En vertu de la Loi, la Société manitobaine des alcools et des loteries (la « Société ») a été constituée en société d'État.

Le siège social de la Société est situé au 1555, place Buffalo, Unité A, Winnipeg (Manitoba).

2. Méthodes comptables significatives

a) Mode de présentation

La publication des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 a été autorisée par le conseil d'administration le 25 juin 2026.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique, sauf pour certains instruments financiers qui sont présentés à la juste valeur. Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société, et tous les montants sont arrondis au millier de dollars près, sauf indication contraire.

b) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité et aux interprétations connexes publiées par l'International Accounting Standards Board.

c) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société et de MLC Holdings Inc. Cette entité contrôlée a été constituée dans le but d'acquérir des immobilisations, lesquelles sont louées à la Société au coût.

MLC Holdings Inc. a été entièrement consolidée à partir de sa date de constitution, et continuera de l'être jusqu'à la date où le contrôle cessera. Les états financiers de MLC Holdings Inc. sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société, à l'aide de méthodes comptables uniformes. Toutes les transactions et tous les comptes intersociétés ont été éliminés lors de la consolidation.

d) Société de la loterie Western Canada

La Société de la loterie Western Canada (SLWC) a été constituée sans capital-actions le 13 mai 1974 en vertu de la partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La SLWC est autorisée à gérer, exécuter et exploiter la loterie et les activités connexes liées au jeu au nom de ses membres, les gouvernements du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut participent en tant que

membres associés. Chaque province et territoire a nommé une organisation de loteries pour appuyer la SLWC dans la distribution de produits de jeu sur son territoire (la Société, dans le cas de la province du Manitoba).

La Société exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les politiques financières et opérationnelles de la SLWC; elle comptabilise donc sa quote-part des résultats d'exploitation de la SLWC (considérée comme une entreprise associée) selon la méthode de la mise en équivalence. Les états financiers de la SLWC sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière, et la quote-part de la Société dans le résultat, calculée en fonction des ventes relatives par territoire, est présentée à la note 15.

e) Casinos des Premières Nations et Shark Club Gaming Centre

Le gouvernement du Manitoba exerce un contrôle général sur le jeu au Manitoba, conformément aux exigences du *Code criminel du Canada*, et a nommé la Société pour agir à titre de mandataire dans le cadre de l'exploitation et de la gestion du régime des jeux.

Grâce à un processus de sélection, le gouvernement du Manitoba a permis à certaines Premières Nations d'exploiter des casinos, la Société conservant le pouvoir en matière d'exploitation et de gestion sur ces casinos. La Société recouvre toutes les charges directes liées au jeu auprès des casinos des Premières Nations et fournit des services généraux d'administration et de conformité sur demande, selon le principe de la rémunération en fonction des services rendus.

Le gouvernement du Manitoba a permis à TN Arena Limited Partnership de créer le Shark Club Gaming Centre, la Société conservant le pouvoir en matière d'exploitation et de gestion sur ce centre de jeu. En vertu de ce pouvoir, la Société recouvre toutes les charges directes liées au jeu. De plus, la Société a conclu une entente avec le propriétaire du centre de jeu dans le but de gérer en son nom les activités de jeu du centre.

f) Plateforme de jeu en ligne PlayNow

La Société a conclu une entente avec la British Columbia Lottery Corporation (BCLC) afin de développer une version manitobaine de sa plateforme de jeux en ligne PlayNow, qui est devenue opérationnelle au Manitoba en janvier 2013. La BCLC est responsable de l'orientation générale et des activités quotidiennes de la plateforme PlayNow, tandis que la Société conserve le pouvoir en matière d'exploitation et de gestion. La BCLC et la Société collaborent dans le cadre d'initiatives de marketing, lesquelles sont menées au Manitoba par la BCLC sur la base de la rémunération en fonction des services rendus.

g) Écart de conversion

La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités; il s'agit normalement de la monnaie dans laquelle la Société génère et dépense sa trésorerie. Chaque entité détermine sa propre monnaie

fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers sont évalués au moyen de cette monnaie. Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les transactions en devises sont initialement comptabilisées au taux de change de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont reconvertis au taux au comptant de la monnaie fonctionnelle en vigueur à la date de clôture, et tous les écarts sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres. Les actifs et passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges qui sont évalués au coût historique dans une devise sont convertis au moyen des taux de change en vigueur aux dates des transactions initiales. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une devise sont convertis au moyen du taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

h) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière lorsque la Société devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument, ce qui correspond à la date de transaction. À l'exception des créances clients qui ne comportent pas de composante financement importante ou pour lesquelles la Société s'est prévaluée de la mesure de simplification, tous les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur, ajustée pour tenir compte des coûts de transaction directement attribuables. Les créances clients qui ne comportent pas de composante financement importante ou pour lesquelles la Société s'est prévaluée de la mesure de simplification sont évaluées au prix de transaction. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société désigne ses instruments financiers comme ultérieurement évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers de la Société comprennent la trésorerie et les créances clients et autres débiteurs. Les passifs financiers de la Société comprennent les fournisseurs et autres créditeurs, les passifs sur contrat, les montants à payer à la province du Manitoba, les obligations locatives et la dette à long terme.

i) Juste valeur par le biais du résultat net

La trésorerie est classée comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et est évaluée à la juste valeur. Les profits ou les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

ii) Coût amorti

Les créances clients et autres débiteurs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, car ils sont détenus dans le but de percevoir les flux de trésorerie

contractuels liés au principal et aux intérêts à des dates précises. Les profits ou les pertes et les pertes découlant de la dépréciation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif ont expiré, ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie provenant de l'actif.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur dont les modalités sont substantiellement différentes, ou si les modalités d'un passif financier existant ont été modifiées de façon substantielle, l'échange ou la modification est traité comme la décomptabilisation du passif initial et la comptabilisation d'un nouveau passif. Toute différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition des actifs. Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable des actifs ou comptabilisés à titre d'actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et que le coût peut être évalué de manière fiable. Si les coûts d'une certaine composante des immobilisations corporelles sont importants par rapport au coût total de l'actif, ils sont comptabilisés et amortis séparément. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien sont passés en charges dans l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres à mesure qu'ils sont engagés.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu comme prévu sont incorporés au coût de l'actif en question. Tous les autres coûts d'emprunt sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés. Les coûts d'emprunt comprennent les charges d'intérêt et les autres coûts liés à l'emprunt de fonds.

L'amortissement est passé en charges dans l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres d'après le coût, diminué de la valeur résiduelle estimative, selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation, comme suit :

Mobilier et matériel	3 à 40 ans
Matériel de jeu	5 à 8 ans
Immobilisations liées aux conventions d'exploitation et de gestion	5 à 7 ans
Stationnements et routes	15 à 25 ans
Améliorations locatives	Sur la durée résiduelle du contrat de location
Principales composantes des bâtiments	5 à 50 ans
Structures des bâtiments	40 à 50 ans

La valeur résiduelle des actifs, leur durée d'utilité et les modes d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et ajustés de manière prospective, le cas échéant.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout profit ou toute perte résultant de la décomptabilisation de l'actif est porté à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres lorsque l'actif est décomptabilisé.

j) Contrats de location

Pour déterminer si un accord est ou contient un contrat de location, il convient de se fonder sur la substance de l'accord à la date de passation et d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un ou de plusieurs actifs donnés ou si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante pour tous les contrats de location pour lesquels elle est le preneur à la date où l'actif sous-jacent peut être utilisé, à l'exception des contrats de location d'actifs de faible valeur, des contrats de location à court terme (ceux ayant une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location à loyers variables dont le paiement est lié à la performance ou à l'utilisation future. Les paiements au titre des contrats de location d'actifs de faible valeur et des contrats de location à court terme sont comptabilisés à titre de charges d'exploitation à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres, selon le mode linéaire, sur la durée du contrat de location. Les contrats de location à loyers variables comprennent les contrats de location de matériel de jeu et sont comptabilisés dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers à effectuer sur la durée du contrat de location et comprend les paiements fixes,

nets de tout incitatif à la location. La Société utilise son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location et inclut les options de renouvellement lorsqu'il est raisonnablement certain que le contrat sera renouvelé. La valeur actualisée des paiements de loyers est calculée à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société à la date de début du contrat de location, sauf si le taux d'intérêt implicite dans le contrat de location peut être facilement déterminé.

Après l'évaluation initiale, les obligations locatives sont évaluées au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les obligations locatives sont réévaluées pour tenir compte de toute modification aux modalités du contrat de location, de tout changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation du taux ou de l'indice, ou de toute modification au contrat de location qui n'entraîne pas la comptabilisation d'un contrat de location distinct. Les paiements de loyers sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation locative de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde résiduel du passif. Les charges financières sont comptabilisées dans les charges d'intérêts à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

Les actifs au titre des droits d'utilisation sont initialement évalués au montant de l'obligation locative correspondante, majoré de tout coût direct initial significatif et des coûts de mise hors service. Après l'évaluation initiale, les actifs au titre des droits d'utilisation sont évalués au coût, net de l'amortissement cumulé, et sont ajustés pour tenir compte de toute réévaluation des obligations locatives. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont amortis selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité estimée de l'actif sous-jacent, selon la plus courte des deux. Les actifs au titre des droits d'utilisation font l'objet d'une dépréciation, comme il est indiqué dans la note 2 m) ii).

Pour les opérations de cession-bail, la Société évalue la substance de l'opération et détermine si le contrôle de l'actif a été transféré à l'acheteur. Si l'opération est considérée comme une vente, l'actif sous-jacent est décomptabilisé et un actif au titre du droit d'utilisation est comptabilisé proportionnellement à la valeur comptable antérieure du bien dont la Société conserve le droit d'utilisation. Tout montant résiduel est comptabilisé comme un profit à la cession-bail des actifs à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

k) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société comprennent les logiciels à durée d'utilité déterminée. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul de l'amortissement et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est passé en charges dans l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation, comme suit :

Logiciels

3 à 15 ans

La durée d'utilité des actifs et les modes d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et ajustés de manière prospective, le cas échéant. Les profits ou les pertes découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'immobilisation en question, et sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres lorsque l'immobilisation incorporelle est décomptabilisée.

l) Stocks

Les stocks sont composés de biens destinés à la revente et de matières consommables, et sont évalués au moindre du coût moyen et de la valeur nette de réalisation. Les coûts engagés pour amener chaque produit au centre de distribution ou à l'entrepôt sont comptabilisés à titre de coûts d'acquisition affectés selon la méthode du coût moyen pondéré, et comprennent le prix d'acquisition, les droits de douane et les frais de transport. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour la réalisation de la vente.

La dépréciation des stocks fait l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable estimée change. La dépréciation n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée.

m) Dépréciation

i) Créances clients et autres débiteurs

La Société évalue à chaque date de clôture s'il y a lieu de comptabiliser une correction de valeur pour pertes de crédit attendues au titre d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers qui ne sont pas détenus à la juste valeur par le biais du résultat net. S'il existe des indications objectives que des pertes de crédit attendues existent, ces pertes sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres. Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre les flux de trésorerie contractuels dus aux termes du contrat et tous les flux de trésorerie que la Société s'attend à recevoir.

La Société applique une méthode simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues selon laquelle les changements du risque de crédit ne font pas l'objet d'un suivi. Les corrections de valeur pour pertes sont fondées sur l'historique des pertes de crédit et ajustées en fonction des facteurs prospectifs propres aux débiteurs et à l'environnement économique.

ii) Actifs non financiers

La Société évalue à chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif non financier pourrait être déprécié. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Aux fins du test de dépréciation, les actifs non financiers sont

regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie provenant de leur utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie des autres actifs ou groupes d'actifs, soit l'unité génératrice de trésorerie (UGT).

La valeur recouvrable d'un actif non financier ou d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant subi une perte de valeur et est ramené à sa valeur recouvrable. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Un modèle d'évaluation approprié est utilisé pour déterminer la juste valeur diminuée du coût des ventes.

Les pertes de valeur, le cas échéant, sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

À chaque date de clôture, une évaluation est effectuée afin de déterminer s'il existe des indices que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou avoir diminué. Une perte de valeur antérieurement comptabilisée est reprise uniquement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres d'une manière conforme à la comptabilisation initiale des pertes de valeur.

n) Provisions

Une provision est comptabilisée si, à la suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle qui peut être évaluée de manière fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. La charge au titre de la provision est présentée à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres, déduction faite de tout remboursement, et si l'incidence de la valeur temps de l'argent est significative, elle est actualisée selon un taux qui reflète, le cas échéant, les risques propres à l'obligation. Lorsque l'actualisation est utilisée, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée comme une charge financière.

o) Régime de retraite

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), le personnel de la Société a droit à des prestations de retraite. Les participantes et participants au régime sont tenus de cotiser à la Caisse de retraite multi-employeurs de la fonction publique (la « Caisse ») aux taux prescrits des prestations définies, et recevront des prestations selon leur nombre d'années de service et la moyenne des revenus annualisés des cinq meilleures années (en termes de revenus gagnés) précédant la retraite, la cessation d'emploi ou le décès. La Société est tenue de verser des cotisations équivalentes à celles versées à la Caisse par le personnel aux taux prescrits, lesquelles sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation. En vertu de la LPFP, la Société n'a aucun autre passif au titre du régime de retraite. Compte tenu du peu d'informations disponibles concernant la Caisse, la Société a jugé que ces informations étaient insuffisantes pour répartir adéquatement tout déficit éventuel du régime de retraite et n'est donc pas en mesure de déterminer de manière fiable sa participation à tout déficit futur éventuel. Par conséquent, la Société passe en charges les cotisations versées au régime de retraite comme si le régime était un régime de retraite à cotisations définies.

Pour le personnel dont le revenu annuel dépasse la limite fixée par la Caisse, un passif au titre du régime de retraite est établi. Ce passif est déterminé de façon actuarielle chaque année. Les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux charges d'exploitation de la période au cours de laquelle les écarts actuariels sont constatés.

La Société verse également des cotisations à un régime de retraite à cotisations définies aux taux prescrits pour certains membres du personnel et de la direction, lesquelles sont comptabilisées à titre de charges d'exploitation.

p) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés à un montant égal au prix de transaction affecté à l'obligation de prestation distincte donnée lorsque l'obligation de prestation est remplie. Les produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients sont évalués à titre d'obligations de prestation distinctes lorsqu'un bien ou un service distinct doit être transféré dans l'avenir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires en fonction de critères précis afin de déterminer si elle agit pour son propre compte ou comme mandataire. En règle générale, elle a conclu qu'elle agissait pour son propre compte dans le cadre de toutes ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires, à l'exception des relations de mandataire décrites ci-dessous, car elle contrôle habituellement les biens ou services avant leur transfert au client.

Les produits des activités ordinaires tirés de la vente de produits sont comptabilisés lorsque le contrôle du produit est transféré à l'acheteuse ou l'acheteur, habituellement à la livraison des produits. Les produits des activités ordinaires tirés des loteries sont

comptabilisés à la date du tirage, à l'exception des produits des activités ordinaires tirés des jeux instantanés, lesquels sont comptabilisés lorsque le billet est activé par le détaillant par l'entremise du système de comptabilité en ligne pour la vente à la clientèle. Les produits des activités ordinaires tirés des loteries vidéo et autres jeux sont comptabilisés au moment du jeu, nets des prix versés. Les autres sources de produits des activités ordinaires sont présentées ci-dessous.

i) Ristournes promotionnelles

Les ristournes promotionnelles comprennent la valeur des aliments, des boissons, des parties de jeu gratuites et d'autres articles offerts gratuitement à la clientèle du casino. La valeur de ces articles gratuits est incluse dans les produits des activités ordinaires bruts, puis déduite à titre de ristourne promotionnelle pour obtenir les produits des activités ordinaires nets.

La Société gère également un programme de fidélisation dans le cadre duquel les clientes et clients peuvent accumuler des points en fonction de leur niveau sur certains jeux des casinos. Les points peuvent être échangés contre des parties gratuites et certains biens et services fournis par les casinos. Lorsqu'une transaction génératrice de produits des activités ordinaires donne droit à des points attribués en vertu du programme, les produits des activités ordinaires correspondant aux points sont différés d'après la juste valeur des points attribués, qui est fixée à 0,01 \$ par point obtenu, et comptabilisés à titre de produits des activités ordinaires lorsque les points sont échangés et que la Société remplit ses obligations liées aux points attribués.

ii) Programme tiers AIR MILES^{MD}

La Société participe au programme tiers AIR MILES^{MD}, qui permet à la clientèle d'accumuler des points AIR MILES^{MD} lorsqu'elle achète des produits dans les magasins de vente au détail d'alcool de la Société. Le gestionnaire du programme tiers AIR MILES^{MD} est responsable de l'échange des points par les clientes et clients. La contrepartie reçue est comptabilisée déduction faite des charges connexes, car la Société agit à titre de mandataire du programme AIR MILES^{MD}.

iii) Ventes directes par les microproducteurs

La Société permet aux microproducteurs qui fabriquent des produits alcoolisés localement dans une installation du Manitoba de vendre leurs produits directement à la clientèle à l'endroit où ils sont fabriqués. En vertu de cette entente, les producteurs demeurent les principaux obligés responsables de livrer comme promis les produits une fois la transaction de vente conclue. En raison de la nature économique de l'entente, la Société agit à titre de mandataire dans le cadre de ces ventes directes et comptabilise les produits des activités ordinaires déduction faite des charges connexes.

iv) Soldes des contrats

Un actif sur contrat est le droit d'obtenir une contrepartie en échange de biens ou de services transférés à la cliente ou au client, et un actif sur contrat est comptabilisé pour toute contrepartie conditionnelle à la prestation avant que le paiement soit reçu ou devienne exigible. Une créance représente le droit inconditionnel de la Société à un montant de contrepartie, ce qui signifie que seul le passage du temps détermine si le paiement de la contrepartie est exigible.

Un passif sur contrat est l'obligation de transférer des biens ou des services à une cliente ou un client pour lesquels la Société a reçu une contrepartie de la cliente ou du client (ou pour lesquels un montant de contrepartie est exigible). Les passifs sur contrat sont comptabilisés à titre de produits des activités ordinaires lorsque la Société s'acquitte de ses obligations en vertu du contrat, et sont présentés à la note 12.

q) Taxe sur les produits et services

En remplacement de la taxe sur les produits et services (TPS) perçue sur les produits des activités ordinaires tirés de la loterie et du jeu, la Société renonce à demander des crédits de taxe sur les intrants et paie une TPS supplémentaire de 5 % sur les dépenses de jeu, y compris les commissions des détaillants. Ce montant supplémentaire de 5 % est comptabilisé comme une charge au titre de la TPS à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

La Société perçoit la TPS sur les ventes de boissons alcoolisées et de cannabis ainsi que, lorsqu'applicable, sur les ventes de divertissement, d'aliments et de boissons et les ventes au détail des casinos. Un crédit de taxe sur les intrants est demandé pour la TPS payée sur les dépenses non liées au jeu.

r) Questions liées au climat

La Société évalue les questions liées au climat dans ses hypothèses et estimations, y compris les conséquences possibles des risques physiques et des risques liés à la transition. Les risques liés au climat n'ont actuellement pas d'incidence significative sur les évaluations figurant dans les états financiers consolidés. La Société surveille de près les questions liées au climat afin de s'assurer que ses hypothèses et estimations restent exactes.

s) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes suivantes, qui devraient raisonnablement s'appliquer à la Société, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur à la date de publication des états financiers consolidés :

i) IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* a été publiée en avril 2024, et définit les exigences générales sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers afin d'assurer la comparabilité de la performance financière avec celle d'entités similaires. Cette nouvelle norme remplace IAS 1, *Présentation des états financiers*.

IFRS 18 vise à améliorer la présentation de l'information financière en exigeant la présentation de nouveaux sous-totaux dans l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres. Elle exige que les mesures de performance définies par la direction soient expliquées par voie de note des états financiers consolidés. IFRS 18 ajoute aussi de nouveaux principes qui régissent le regroupement des éléments.

Cette nouvelle norme s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'application anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de la nouvelle norme.

ii) Classement et évaluation des instruments financiers – Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7

Les modifications apportées à IFRS 9, *Instruments financiers* et à IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, publiées en mai 2024, clarifient la date de décomptabilisation d'un passif financier, fournissent des indications sur le classement des actifs financiers présentant des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance, et introduisent un choix de méthode comptable permettant de décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement.

Ces modifications entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, l'application anticipée étant autorisée. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de ces modifications.

3. Estimations et hypothèses comptables importantes

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales hypothèses concernant l'avenir et les autres sources importantes d'incertitude liée aux estimations à la date de présentation de l'information financière qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des valeurs comptables comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Société sont présentées ci-dessous.

a) Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La Société détermine la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles en se fondant sur un examen détaillé de toutes les données empiriques relatives aux différentes catégories d'actifs. La Société examine chaque année la validité de la durée d'utilité appliquée aux différentes catégories d'actifs en fonction des circonstances actuelles et tient compte de l'incidence de tout changement externe ou interne dans l'environnement de la Société qui pourrait nécessiter une nouvelle appréciation de la durée d'utilité.

b) Contrats de location

La Société a déterminé les modalités des contrats de location des actifs au titre des droits d'utilisation après avoir examiné en détail tous les faits et circonstances propres à chaque contrat de location. La Société fait appel à son jugement pour déterminer le taux d'emprunt marginal applicable à chaque contrat de location, qui est utilisé dans le calcul de la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation et de l'obligation locative. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que s'il est raisonnablement certain que le contrat sera renouvelé. La Société examine chaque année la validité de la durée des contrats de location pour chaque actif au titre du droit d'utilisation en fonction des circonstances actuelles et tient compte de l'incidence de tout changement externe ou interne dans l'environnement de la Société qui pourrait indiquer la nécessité de réévaluer la durée du contrat de location.

c) Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec la clientèle

i) Programme de fidélisation

La Société gère un programme dans le cadre duquel les clientes et clients peuvent accumuler des points en fonction de leur niveau sur certains jeux des casinos de la Société et du Shark Club Gaming Centre. Les points peuvent être échangés contre des parties gratuites et certains biens et services. Le passif au titre des échanges futurs est inclus dans les passifs sur contrat et est fondé sur une évaluation des échanges de points prévus et de la valeur des points. La

Société ajuste le passif estimé en fonction de l'historique des échanges et des points supplémentaires accumulés. Tout ajustement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net, du résultat global et des capitaux propres.

ii) Entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire

La Société participe au programme tiers AIR MILES^{MD}, qui permet à la clientèle d'accumuler des points AIR MILES^{MD} lorsqu'elle achète des produits dans les magasins de vente au détail d'alcool de la Société. Le gestionnaire du programme tiers AIR MILES^{MD} est responsable de l'échange des points par les clientes et les clients. Par conséquent, il n'y a aucun passif sur contrat. La Société a conclu qu'elle agit à titre de mandataire dans le cadre de cette entente, et la contrepartie reçue est comptabilisée déduction faite des charges connexes.

La Société a conclu qu'elle agit à titre de mandataire dans le cadre d'une entente qui permet aux microproducteurs qui fabriquent des produits alcoolisés localement dans une installation du Manitoba de vendre leurs produits directement à la clientèle à l'endroit où ils sont fabriqués. Les produits des activités ordinaires sont donc comptabilisés déduction faite des charges connexes dans le cadre de cette relation de mandataire.

iii) Autres considérations et obligations

La Société est tenue de faire plusieurs autres estimations et de poser plusieurs autres jugements, y compris la détermination de la nature des obligations de prestation en vertu de ses contrats, l'évaluation du montant de contrepartie variable découlant de ses obligations de prestation et la détermination de l'existence ou non d'une composante financement importante dans ses contrats conclus avec les clientes et clients.

En plus du programme de fidélisation à l'intention des joueurs, d'autres obligations de prestation distinctes ont été relevées pour lesquelles une contrepartie a été reçue et une obligation future doit être remplie par la Société. Les obligations de prestation relatives à ces produits des activités ordinaires demeurent un passif sur contrat en cours jusqu'à ce qu'elles aient été remplies. La majorité des contrats conclus avec la clientèle sont réglés immédiatement ou au moyen de ventes commerciales assorties de modalités de crédit de 30 jours; par conséquent, la Société a conclu qu'il n'existait aucune composante financement significative.

4. Créances clients et autres débiteurs

	2026	2025
Créances clients	34 949 \$	36 423 \$
BCLC	6 170	4 791
SLWC	6 784	5 432
	47 903 \$	46 646 \$

L'exposition de la Société au risque de crédit lié aux créances clients et autres débiteurs est présentée à la note 18 d).

5. Stocks

	2026	2025
Entrepôt	41 732 \$	41 800 \$
Points de vente au détail	21 244	19 890
Matières consommables	455	427
	63 431 \$	62 117 \$

Le montant des droits de douane et d'accise impayés et non comptabilisés sur les marchandises détenues sous douane s'élevait à 4 894 \$ à la fin de l'exercice 2026 (6 725 \$ en 2025).

6. Paiements anticipés

	2026	2025
Contrats d'entretien	7 975 \$	7 439 \$
Dépôts et autres	2 752	2 897
Assurances	461	196
	11 188 \$	10 532 \$

7. Autres débiteurs

Le montant des autres débiteurs a trait à un prêt accordé à un tiers. Le prêt porte intérêt au taux de 3,25 % et arrive à échéance le 14 juin 2032.

8. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments, station- nements et routes	Amélio- rations locatives	Matériel de jeu	Mobilier et matériel	Immobilisa- tions liées aux conventions d'exploit- ation et de gestion	Travaux en cours	Total
Coût								
1^{er} avril 2024	25 268 \$	381 386 \$	62 221 \$	212 608 \$	119 645 \$	31 221 \$	28 169 \$	860 518 \$
Ajouts	-	3 770	1 900	10 536	4 431	2 171	18 328	41 136
Transferts depuis les travaux en cours	-	9 823	510	6 660	325	3 571	(20 889)	-
Cessions	-	(31)	-	(12 834)	(3 866)	(11 619)	-	(28 350)
31 mars 2025	25 268	394 948	64 631	216 970	120 535	25 344	25 608	873 304
Ajouts	-	1 197	1 340	22 329	4 052	2 596	24 150	55 664
Transferts depuis les travaux en cours	-	60	1 177	13 778	2 458	557	(18 030)	-
Cessions	-	-	-	(28 016)	(5 131)	(3 497)	-	(36 644)
31 mars 2026	25 268 \$	396 205 \$	67 148 \$	225 061 \$	121 914 \$	25 000 \$	31 728 \$	892 324 \$
Amortissement								
1^{er} avril 2024	- \$	192 510 \$	31 300 \$	155 166 \$	98 849 \$	30 558 \$	- \$	508 383 \$
Amortissement	-	12 369	3 918	12 913	5 828	980	-	36 008
Cessions	-	(31)	-	(12 704)	(3 761)	(11 619)	-	(28 115)
31 mars 2025	-	204 848	35 218	155 375	100 916	19 919	-	516 276
Amortissement	-	12 209	3 918	15 912	5 915	1 524	-	39 478
Cessions	-	-	-	(27 963)	(5 089)	(3 497)	-	(36 549)
31 mars 2026	- \$	217 057 \$	39 136 \$	143 324 \$	101 742 \$	17 946 \$	- \$	519 205 \$
Valeur comptable nette								
31 mars 2026	25 268 \$	179 148 \$	28 012 \$	81 737 \$	20 172 \$	7 054 \$	31 728 \$	373 119 \$
31 mars 2025	25 268	190 100	29 413	61 595	19 619	5 425	25 608	357 028

Les immobilisations liées aux conventions de gestion et d'exploitation comprennent principalement le coût du matériel de jeu et du matériel informatique connexe pour les casinos des Premières Nations et le Shark Club Gaming Centre.

Les immobilisations corporelles qui ne sont pas encore en utilisation sont classées dans les travaux en cours et sont comptabilisées au coût. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour ces immobilisations.

Le montant des coûts d'emprunt incorporés dans le coût de l'actif au cours de l'exercice 2026 s'élevait à 171 \$ (306 \$ en 2025). Le taux moyen pondéré utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt admissibles à l'incorporation dans le coût de l'actif était de 3,96 %, soit le taux d'intérêt effectif de l'emprunt en question.

9. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location pour l'utilisation de divers bâtiments et équipements utilisés dans le cadre de ses activités, dont la durée résiduelle varie entre 1 an et 17 ans.

Les actifs au titre des droits d'utilisation de la Société sont regroupés en catégories correspondant aux immobilisations corporelles, et comprennent ce qui suit :

	Droits d'utilisation des bâtiments	Droits d'utilisation des équi- pements	Total
Coût			
1^{er} avril 2024	103 709 \$	1 843 \$	105 552 \$
Ajouts	7 715	63	7 778
31 mars 2025	111 424	1 906	113 330
Ajouts	8 268	451	8 719
31 mars 2026	119 692 \$	2 357 \$	122 049 \$

	Droits d'utilisation des bâtiments	Droits d'utilisation des équi- pements	Total
Amortissement			
1^{er} avril 2024	44 487 \$	781 \$	45 268 \$
Ajouts	9 272	124	9 396
31 mars 2025	53 759	905	54 664
Ajouts	9 301	114	9 415
31 mars 2026	63 060 \$	1 019 \$	64 079 \$

Valeur comptable nette			
31 mars 2026	56 632 \$	1 338 \$	57 970 \$
31 mars 2025	57 665	1 001	58 666

La valeur comptable des obligations locatives est comme suit :

1^{er} avril 2024	70 211 \$
Ajouts et prolongations	7 778
Paielements	(11 506)
Intérêts sur les obligations locatives	2 591
31 mars 2025	69 074
Ajouts et prolongations	8 719
Paielements	(11 718)
Intérêts sur les obligations locatives	2 560
31 mars 2026	68 635 \$
Partie courante des obligations locatives	8 308 \$
Obligations locatives	60 327
	68 635 \$

Les paiements au titre des contrats de location d'actifs de faible valeur et des contrats de location à court terme liés à certains bâtiments et équipements pour l'exercice 2026 se sont élevés à 763 \$ (769 \$ en 2025) et sont comptabilisés dans les charges d'exploitation. Les paiements de loyers variables pour l'exercice 2026 se sont élevés à 12 182 \$ (12 643 \$ en 2025) et sont comptabilisés dans le coût des ventes.

10. Immobilisations incorporelles

	Logiciels acquis
Coût	
1^{er} avril 2024	60 220 \$
Ajouts	1 441
Cessions	(6 991)
31 mars 2025	54 670
Ajouts	534
Cessions	(382)
31 mars 2026	54 822 \$
Amortissement	
1^{er} avril 2024	51 658 \$
Ajouts	2 175
Cessions	(6 991)
31 mars 2025	46 842
Ajouts	1 906
Cessions	(382)
31 mars 2026	48 366 \$
Valeur comptable nette	
31 mars 2026	6 456 \$
31 mars 2025	7 828

11. Fournisseurs et autres créditeurs

	2026	2025
Créances clients	97 021 \$	96 439 \$
Avantages du personnel	43 616	41 976
Obligations au titre des gros lots	11 200	10 069
Taxe sur les produits et services	2 113	1 872
Taxe de vente au détail du Manitoba	2 376	2 367
	156 326 \$	152 723 \$

12. Passifs sur contrat

	2026	2025
Produits des activités ordinaires non gagnés	5 590 \$	7 058 \$
Passif au titre du programme de fidélisation	2 687	2 642
Passif au titre des cartes-cadeaux	4 592	4 387
Autres passifs sur contrat	211	232
	13 080 \$	14 319 \$

Les produits des activités ordinaires comptabilisés au cours de l'exercice 2026 qui étaient inclus dans les passifs sur contrat au début de l'exercice s'élevaient à 9 809 \$ (8 945 \$ en 2025).

13. Dette à long terme

	2026	2025
Province du Manitoba, portant intérêt à des taux variant entre 1,75 % et 5,10 %, remboursable par versements mensuels de capital variant entre 1 \$ et 563 \$, majorés des intérêts, venant à échéance entre le 31 mars 2027 et le 31 décembre 2064.	264 826 \$	264 621 \$
Province du Manitoba, portant intérêt au taux préférentiel en vigueur de la Banque Royale moins 0,75 %, intérêts payables uniquement trimestriellement. Aucun calendrier de remboursement ni date d'échéance fixes.	33 964	18 823
	298 790	283 444
Moins la partie courante de la dette à long terme	50 523	50 950
	248 267 \$	232 494 \$

La dette à long terme n'est pas garantie et sa juste valeur de marché au 31 mars 2026 est de 297 434 \$.

L'exposition de la Société au risque de liquidité lié à la dette à long terme est présentée à la note 18 c).

14. Produits des activités ordinaires, coût des ventes et charges, selon leur nature

Les produits des activités ordinaires de la Société se composent de ce qui suit :

	2026	2025
Ventes de boissons alcoolisées	870 591 \$	878 251 \$
Ventes de cannabis	182 147	170 076
Appareils de loterie vidéo	334 876	340 695
Casinos et autres jeux	250 390	237 163
Jeu en ligne	79 640	75 978
Produits des activités ordinaires non liés au jeu	36 680	33 754
	1 754 324 \$	1 735 917 \$

Le coût des ventes de la Société se compose de ce qui suit :

	2026	2025
Coût des ventes de boissons alcoolisées	407 031 \$	413 369 \$
Coût des ventes de cannabis	124 287	119 313
Commissions sur les appareils de loterie vidéo	31 944	32 594
Attribution aux Premières Nations	60 166	58 995
Contribution touristique	26 682	26 943
Charges directes liées aux casinos et autres jeux	8 088	8 162
Charges directes liées au jeu en ligne	21 462	21 647
Coût des ventes non liées au jeu	8 622	7 610
	688 282 \$	688 633 \$

Les produits des activités ordinaires tirés des appareils de loterie vidéo (ALV) sont attribués aux exploitants de sites d'ALV des Premières Nations afin de les faire bénéficier des avantages et des possibilités socioéconomiques durables au sein de leurs communautés au Manitoba. La Société verse également des contributions pour soutenir le tourisme au Manitoba par l'entremise du programme d'ALV.

Les charges directes liées aux casinos et autres jeux consistent principalement en des coûts associés à l'exploitation et à la maintenance du matériel de jeux électroniques et des tables de jeu de la Société.

Les charges directes liées au jeu en ligne comprennent principalement les coûts associés à l'exploitation et à la maintenance de la plateforme de jeu en ligne PlayNow.

Les produits des activités ordinaires et le coût des ventes non liés aux jeux comprennent principalement les produits des activités ordinaires et les coûts associés au divertissement, aux aliments et boissons, et à la vente au détail dans les casinos de la Société ainsi que les consignes non remboursées sur les contenants d'alcool.

Les charges d'exploitation de la Société, selon leur nature, sont comme suit :

	2026	2025
Avantages du personnel	187 856 \$	178 685 \$
Frais bancaires	4 609	4 465
Soutien communautaire	3 978	3 601
Honoraires de consultation et honoraires professionnels	1 714	2 227
Frais de transport et de livraison	4 970	4 652
Subventions tenant lieu d'impôt	6 813	6 538
Formation et perfectionnement	982	1 140
Maintenance	21 629	20 738
Marketing et sensibilisation du public	15 464	15 475
Loyers	576	529
Charges diverses	3 065	2 979
Fournitures et équipements	3 922	4 133
Systèmes et soutien technologiques	36 977	33 993
Télécommunications	2 660	2 649
Transport et véhicules	1 354	1 490
Services publics	3 565	3 628
	300 134 \$	286 922 \$

15. Quote-part du résultat de la SLWC

	2026	2025
Produits des activités ordinaires	254 878 \$	271 684 \$
Prix, commissions et autre coût des ventes	192 139	200 793
Péréquation des partenaires de la SLWC	11 606	10 398
Paiement au gouvernement du Canada	3 063	3 016
	48 070 \$	57 477 \$

Les produits des activités ordinaires gagnés par la SLWC au cours de l'exercice 2026 s'élèvent à 1 505 325 \$ (1 570 084 \$ en 2025), dont la quote-part de la Société, calculée sur la base des niveaux de vente relatifs par région, est de 17 % (17 % en 2025). Le profit total de la SLWC pour l'exercice 2026 s'élève à 440 023 \$ (463 776 \$ en 2025), dont la quote-part de la Société est de 11 % (12 % en 2025).

La province du Manitoba est membre de la SLWC. Une entente a été conclue avec les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, en vertu de laquelle la Société offre une péréquation des avantages économiques propre aux charges salariales du personnel du siège social résidant au Manitoba.

Le 1^{er} janvier 1980, le gouvernement du Canada a mis fin à sa participation aux loteries. En contrepartie, les dix provinces doivent verser au gouvernement fédéral une somme annuelle de 24 000 \$, ajustée en fonction de l'inflation.

16. Attributions et paiements

	2026	2025
Financement de la responsabilité sociale	14 740 \$	14 300 \$
Financement de la Régie des alcools, des jeux et du cannabis du Manitoba (RAJC)	5 203	5 097
Autres initiatives de financement communautaire	556	571
	20 499 \$	19 968 \$

Le financement de la responsabilité sociale comprend les montants versés à divers organismes pour la recherche et les programmes visant à promouvoir le jeu responsable et la consommation responsable d'alcool et de cannabis. La Société est tenue d'attribuer 2 % du résultat net et du résultat global consolidés annuels prévus à des initiatives de responsabilité sociale. Toute obligation liée à ce financement est incluse dans les fournisseurs et autres créditeurs.

La Société fournit du financement à la RAJC au moyen du paiement de droits de licence annuels pour le personnel, les appareils de jeu électroniques et les points de vente de boissons alcoolisées au détail ainsi que de montants supplémentaires à verser en vertu de la *Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis*.

La Société fournit un financement à divers organismes de bienfaisance et communautaires partout au Manitoba.

17. Engagements et éventualités**a) Poursuites judiciaires**

En raison de la nature de ses activités, la Société fait actuellement l'objet de diverses poursuites judiciaires et réclamations. La direction estime que les ajustements appropriés ont été apportés aux comptes et que l'issue de ces poursuites et réclamations ne peut être déterminée ou n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée de la Société.

b) Engagements d'achat

À la fin de l'exercice 2026, la Société avait des engagements d'achat de 952 \$ liés à des immobilisations corporelles et incorporelles.

18. Instruments financiers

La Société est exposée à des risques de taux d'intérêt, de change, de liquidité et de crédit découlant de ses actifs et passifs financiers. Les objectifs de la Société en ce qui concerne la gestion de ces risques sont de la protéger contre la volatilité et de réduire au minimum son exposition aux fluctuations des taux du marché. Elle y parvient grâce à une combinaison de contrôles internes et de contrôles de communication de l'information, de stratégies efficaces de gestion de la trésorerie et de pratiques commerciales saines.

Des politiques de gestion du risque ont été mises en place afin de relever et d'analyser les risques auxquels la Société est exposée, de fixer des limites et de mettre en œuvre des contrôles appropriés des risques, et de surveiller les risques et le respect des limites. La direction de la Société supervise la gestion de ces risques conformément aux politiques et au cadre de gestion du risque approuvés par le conseil d'administration.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et de la volatilité de ces taux sur les produits des activités ordinaires de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, mais les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt sont atténués par le fait que 89 % (93 % en 2025) de la dette à long terme est à taux fixe.

b) Risque de change

La Société est exposée au risque de change dans le cadre des transactions d'achat de stocks d'alcool qui doivent être réglées en devises. L'exposition aux fluctuations des taux de change est atténuée par la politique d'ajustement des prix d'achat ou de vente, qui vise à maintenir les marges bénéficiaires approuvées sur la vente de boissons alcoolisées. Les achats libellés en devises au cours de l'exercice 2026 se sont élevés à 7 738 \$ (8 029 \$ en 2025). Par conséquent, une augmentation ou une diminution de 10 % du taux de change entre le dollar canadien et les autres devises entraînerait une augmentation ou une diminution totale de 774 \$ (803 \$ en 2025), en supposant que les stocks achetés aient été vendus avant la fin de l'exercice.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses obligations financières. La Société gère ce risque grâce à une gestion efficace de sa trésorerie et de sa dette à long terme. Les créances clients et autres débiteurs sont exigibles dans un délai d'un an, et une partie importante de la dette à long terme existante est remboursable par versements mensuels. Le risque de liquidité est encore atténué par le fait que le délai fixé dans les modalités de recouvrement des créances clients et autres débiteurs est inférieur ou égal au délai fixé dans les modalités de paiement des fournisseurs et autres créditeurs.

Le tableau ci-dessous résume le profil d'échéance des passifs financiers de la Société à la clôture de l'exercice, sur la base des paiements contractuels non actualisés.

2026	À vue	Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	11 200 \$	145 126 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passifs sur contrat	7 470	5 610	-	-	-	-	-	-
Montant à payer à la province du Manitoba	-	70 123	-	-	-	-	-	-
Dette à long terme	-	50 523	42 243	39 881	33 099	23 590	12 544	96 910
Obligations locatives	-	10 786	9 104	7 995	7 134	6 630	6 587	36 932
	18 670 \$	282 168 \$	51 347 \$	47 876 \$	40 233 \$	30 220 \$	19 131 \$	133 842 \$

2025	À vue	Moins de 1 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	10 069 \$	142 654 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Passifs sur contrat	7 226	7 093	-	-	-	-	-	-
Montant à payer à la province du Manitoba	-	72 059	-	-	-	-	-	-
Dette à long terme	-	50 950	42 104	33 824	31 462	24 679	15 870	84 555
Obligations locatives	-	11 303	9 931	8 201	7 045	6 184	5 636	37 696
	17 295 \$	284 059 \$	52 035 \$	42 025 \$	38 507 \$	30 863 \$	21 506 \$	122 251 \$

d) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque pour la Société qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou ne paie pas les montants dus, entraînant une perte financière. La Société atténue ce risque grâce à une gestion centralisée du crédit et à des pratiques de recouvrement et, le cas échéant, à l'établissement de pertes de crédit attendues, qui sont compensées par les créances clients et autres débiteurs. Les créances clients ne portent pas intérêt et sont généralement exigibles dans un délai de 30 jours. La Société a recours à une méthode simplifiée pour évaluer les pertes de crédit attendues liées aux créances clients et autres débiteurs en calculant une provision pour pertes de crédit attendues sur la base des pertes historiques et d'informations prospectives, comme la conjoncture économique. La provision pour pertes de crédit attendues au titre des créances clients et autres débiteurs pour l'exercice 2026 s'établissait à 6 209 \$ (5 810 \$ en 2025). L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable de chaque catégorie d'actifs financiers présentée à la note 4.

Le classement chronologique des créances clients et autres débiteurs à la fin de l'exercice 2026 est comme suit :

Courantes	54 065 \$
Exigibles comme suit :	
Dans les 30 jours	22
De 31 à 60 jours	4
De 61 à 90 jours	1
Plus de 90 jours	20
Pertes de crédit attendues	(6 209)
	47 903 \$

e) Gestion du capital

Le capital de la Société se compose de la dette à long terme et des capitaux propres. Les objectifs de la Société en matière de gestion de sa structure du capital sont de continuer à respecter ses obligations financières et de financer sa croissance et ses dépenses d'investissement. Ces objectifs sont pris en compte dans la préparation du budget annuel et dans le suivi des flux de trésorerie et des résultats d'exploitation réels par rapport au budget, et sont demeurés inchangés au cours des exercices présentés.

La Société est soumise à des restrictions en matière de croissance du capital en raison de l'obligation de verser 100 % du résultat net et du résultat global consolidés annuels à la province du Manitoba.

f) Juste valeur

La juste valeur des instruments financiers de la Société lors de leur comptabilisation initiale correspond au prix de transaction, soit la valeur de la contrepartie versée ou reçue. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur doivent être classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs suivants :

Niveau 1 – évaluation fondée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un marché actif pour un actif ou un passif est un marché sur lequel les transactions sur des actifs ou des passifs sont suffisamment fréquentes et volumineuses pour fournir des informations sur les cours de manière continue.

Niveau 2 – évaluation fondée sur les données d'entrée autres que les cours inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, telles que les cours pour des actifs ou passifs similaires, les cours sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou d'autres données d'entrée qui sont observables ou peuvent être corroborées par des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de vie des actifs ou des passifs.

Niveau 3 – évaluation fondée sur des données d'entrée qui ne sont pas observables (soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché) et qui sont significatives pour la juste valeur des actifs ou des passifs.

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs, les passifs sur contrat, les montants à verser à la province du Manitoba, les obligations locatives, et la dette à long terme. Sauf indication contraire, la juste valeur des instruments financiers de la Société se rapproche de leur valeur comptable.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs, se présentent comme suit :

2026	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	43 256 \$	- \$	- \$	43 256 \$
	43 256 \$	- \$	- \$	43 256 \$
2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie	45 171 \$	- \$	- \$	45 171 \$
	45 171 \$	- \$	- \$	45 171 \$

19. Information relative aux parties liées

La Société est apparentée à divers autres organismes gouvernementaux, ministères et sociétés d'État sous le contrôle commun du gouvernement du Manitoba. Toutes les transactions avec ces parties liées ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées selon des modalités équivalentes à celles applicables aux transactions conclues dans des conditions normales de concurrence. Les soldes impayés à la clôture de l'exercice ne sont pas garantis et sont réglés en trésorerie. Ces transactions comprennent la dette à long terme auprès de la province du Manitoba, comme il est indiqué à la note 13.

La rémunération des principaux dirigeants de la Société, qui est comptabilisée comme une charge d'exploitation au cours de l'exercice, se présente comme suit :

	2026	2025
Avantages du personnel à court terme	2 947 \$	2 455 \$
Avantages et assistance médicale postérieurs à l'emploi	192	179
Prestations de cessation d'emploi	288	-
	3 427 \$	2 634 \$

MANITOBA LIQUOR & LOTTERIES



LIQUOR
MART

VIDEO
LOTTO

PLAY
NOW

CASINOS  WINNIPEG

LOTTO
SPOT

Cette publication est disponible dans d'autres formats sur demande.

Le rapport annuel est disponible en anglais sur le site Web mbll.ca.